

COMITE SYNDICAL DU SMMAR
du 7 mars 2024

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

L'article 107 de la Loi Notre du 7 août 2015 a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales ; les articles L 3312-1 et L 2312-1 du CGCT relatif au Débat d'Orientation Budgétaire ont été ainsi modifiés. Le DOB doit se tenir dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

Le DOB doit faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

Conformément aux dispositions en vigueur (décret n°2016-841 du 24 juin 2016), j'ai l'honneur de vous proposer le rapport d'orientation budgétaire 2024. Il est destiné à vous présenter les principaux axes forts de l'intervention du SMMAR pour l'année 2024 et permettra de recueillir vos réactions ou propositions qui pourront être prises en compte pour élaborer le Budget Primitif 2024.

Il fera l'objet d'un vote et d'une délibération.

Table des matières

I.	PRESENTATION DU SMMAR.....	4
1.	LE CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE DE L'AUDE	4
2.	LE SMMAR, STRUCTURE PILOTE	5
3.	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SMMAR	7
3.1.	MEMBRES ADHERENTS DU SMMAR	7
3.2.	REPRESENTATION.....	9
➤	Détermination des délégués	9
➤	Détermination des voix.....	9
3.3.	LE BUREAU	9
3.4.	REPARTITION DES CONTRIBUTIONS ENTRE LES MEMBRES DU SMMAR	9
II.	LE PROJET POLITIQUE.....	11
III.	LES CADRES FINANCIERS.....	12
1.	LE PAPI	12
1.1	Le PAPI 2 (2015-2022) : 28.9 M€	12
1.2	Le PAPI 3	13
2.	LE CONTRAT DE BASSIN VERSANT 2021-2023 : 20 M€	15
IV.	LES MOYENS HUMAINS DE MISE EN ŒUVRE	15
V.	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES	18
1.	RESULTAT 2023 ET AFFECTATION	208
2.	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024	208
3.	LES DEPENSES GENERALES 2024	21
3.1.	La section de Fonctionnement.....	21
3.2.	La Section investissement	22
4.	ACTIONS PORTEES PAR LE SMMAR EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT.....	22
4.1.	DEVELOPPER LA CONNAISSANCE	23
4.2.	ORGANISER LA GESTION DE CRISE	253
4.3.	ADAPTER LE TERRITOIRE.....	28
4.4.	SE PROTEGER DU RISQUE	29
4.5.	PRESERVER LES MILIEUX AQUATIQUES	29
4.6.	AMELIORER LA GESTION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DE L'EAU	30
4.7.	APPLIQUER LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE FLEUVE AUDE 3333	
5.	LES RECETTES	35
5.1.	LES CONTRIBUTIONS	35
5.2.	LES SUBVENTIONS	37
5.3.	AUTRES RECETTES.....	37
VI.	RECAPITULATIF ET ANNEXES.....	39

ANNEXES	40
1. Liste des délégués du SMMAR	
2. Les cadres financiers :.....	
➤ Plan pluriannuel des actions PAPI 2	
➤ Contrat de bassin versant Aude – tableau financier	
3. Etat de la Dette	
4. Tableau des effectifs	
5. Stratégie Financière KPMG	

I. PRESENTATION DU SMMAR

1. LE CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE DE L'AUDE



Avec un bassin versant de près de 5500 Km² sur 5 départements, couvrant 80% du territoire départemental de l'AUDE, l'Aude constitue le fleuve côtier le plus important de la Région Occitanie.

La géographie de ce bassin versant, contrastée entre mer et montagne, lui confère une grande diversité de milieux et de paysages. La problématique de l'eau alternant périodes d'excès et périodes de pénurie est caractéristique du contexte méditerranéen avec notamment :

- des milieux aquatiques diversifiés mais fragiles localement menacés par une banalisation et un défaut d'entretien.
- des zones humides d'intérêts écologiques nombreuses depuis les tourbières des hauts bassins jusqu'aux étangs littoraux.
- une sensibilité particulière du bassin versant aux inondations de type Méditerranéen.

L'activité économique est orientée vers :

- Une agriculture diversifiée dominée par la viticulture sur une grande partie du territoire ; une partie des exploitations pratique l'irrigation à partir des cours d'eau ou des réseaux sous pression développés à partir de ressources stockées
- Une activité liée à la pêche artisanale et la conchyliculture en zone littorale ;
- Une activité industrielle peu développée dominée par l'agro-alimentaire (caves viticoles) ;
- Une production hydroélectrique développée sur le haut du bassin de l'Aude ;
- Des activités de loisirs liées à l'eau présentes depuis le haut du bassin jusqu'au littoral.

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) indique que sur 435 communes, 223 présentent un risque inondation auxquelles il convient d'ajouter 22 communes héraultaises situées sur le bassin versant de l'Aude. Les surfaces inondables du bassin versant représentent 360 km². Les surfaces urbanisées totalisent 150 km² dont 16,5% sont soumises au risque inondation.

La population permanente des 245 communes concernées par ce risque inondation est de 313 600 habitants. La population saisonnière des secteurs côtiers peut doubler la population permanente durant certaines périodes de l'année.

Deux Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI) ont été identifiés sur le territoire des bassins versants de l'Aude et de la Berre :

- Le TRI du Carcassonnais (pour le risque de débordements de cours d'eau), qui regroupe 4 communes, 8 200 personnes et 4 900 emplois en zone inondable (zonage en cours de redéfinition suite à la crue de 2018).
- Le TRI du Narbonnais (pour les risques débordement de cours d'eau et submersion marine), qui regroupe 17 communes, 28 600 personnes et 4 900 emplois en zone inondable par débordements de cours d'eau, et 39 500 personnes concernées par la submersion marine.

2. LE SMMAR, STRUCTURE PILOTE

Le SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières) a été créé en 2002 par arrêté préfectoral N°2002-2349 sous l'impulsion du Président du Département et du Préfet de l'Aude suite aux inondations de 1999.

Il a été reconnu EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) sur le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu, par arrêté du Préfet coordonnateur de bassin le 05/12/2008.

Dans le cadre de ses fonctions d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), telles que définies à l'article L 213-12 du code de l'environnement, le SMMAR a pour objet de (*voir statuts en annexe 1*) :

- **faciliter la prévention et la protection contre des inondations**
- **contribuer à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.**

Il assure, par son rôle de coordination, d'animation, d'information et de conseil, la cohérence des actions des collectivités territoriales et de leurs groupements visant à réduire les conséquences négatives des inondations à l'échelle du bassin versant.

Il apporte le soutien technique, administratif et juridique nécessaire aux membres adhérents pour mener à bien le programme d'actions dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage.

Le SMMAR assure également des prestations auprès des communes et de leurs groupements notamment en vue de les assister dans la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde ou la pose de repères de crue.

Il aide à la recherche et à l'obtention de subventions et autres aides financières correspondant aux opérations menées par ses membres et prévues dans les contrats ou programmes des instances locales, régionales, de bassins, nationaux ou européens.

Au titre de l'aménagement du territoire et des solidarités territoriales, le SMMAR exerce également des missions concourant à la définition de stratégies globales à l'échelle des sous-bassins versants dans les

domaines de la prévention des inondations, de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

La mise en œuvre de ces stratégies se traduit par des actions de planification et de programmation, d'animation, de concertation, de coordination, et de réalisation d'études d'intérêt commun aux bassins dans l'intérêt de ses membres.

Plus spécifiquement, le SMMAR a pour missions :

1. D'assurer au titre de l'aménagement du territoire et des solidarités territoriales, la coordination et l'appui technique, administratif et financier de ses collectivités membres dans l'exercice de la gestion du risque inondation et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant. [C. env. art. L. 213-12]. Cette mission recouvre notamment (liste non exhaustive) :

- L'élaboration de stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI),
- La coordination des plans de gestion des milieux aquatiques élaborés à l'échelle des bassins versants.
- La coordination et l'animation des actions entreprises par ses membres en émettant des conseils et des avis notamment sur des programmes généraux d'intervention.
- L'élaboration des études d'aléas de portée générale.
- La constitution et la gestion d'une base de données relative aux actions GEMAPI engagées sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude.
- L'élaboration et l'animation des PAPI / PPGBV.
- Le suivi de la prévision pluviométrique.
- L'élaboration des outils de gestion de crise et de suivi hydrométrique.
- L'information /sensibilisation des populations, du jeune public, des collectivités, des entreprises dans tous secteurs d'activité
- L'élaboration des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments des entreprises, bâtiments publics et habitat privé.

2. De favoriser, en sa qualité d'EPTB, des missions d'intérêt général telles que la gestion équilibrée du grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Cette mission recouvre notamment (liste non exhaustive) :

- Pour la planification et programmation des SAGE : le portage, la concertation, l'animation et le suivi de la planification et de la mise en œuvre et la coordination inter-SAGE.
- Pour la préservation de la ressource en eau : L'animation et le suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), la contribution à l'animation du schéma départemental d'eau brute, la coordination du dispositif de compensation des prélèvements
- L'inventaire de zones humides pour déterminer celles ayant une fonction hydraulique majeure et la coordination des plans de gestion de celles-ci.

Le SMMAR est un syndicat mixte ouvert composé du Département de l'Aude, et depuis le 1er janvier 2017, date de l'application de la première partie du volet GEMAPI (lois MAPTAM et NOTRE) inscrit dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, de 7 Syndicats de bassin qui sont des Syndicats Mixtes Fermés.

Le 2^{ème} volet de la GEMAPI est intervenu le 1^{er} janvier 2018 avec le transfert de cette compétence à 16 EPCI à Fiscalité Propre qui sont devenus, par le mécanisme de représentation substitution, membres des Syndicats de Rivière à la place des communes précédemment adhérentes. Ces 7 Syndicats exercent désormais la compétence GEMAPI par transfert de compétences.

3. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SMMAR



3.1. MEMBRES ADHERENTS DU SMMAR

Suite à la réorganisation du 1er janvier 2017 consécutive à la loi MAPTAM et à la loi NOTRE, le SMMAR est désormais composé de 8 membres :

1. Le Département de l'Aude,
2. Le Syndicat Mixte Aude Centre,
3. Le Syndicat du Bassin Versant Orbieu-Jourres,
4. Le Syndicat d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude,
5. Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Fresquel,

6. Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants des Corbières Maritimes,
7. Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin de la Berre et du Rieu,
8. Le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude.

Le SMMAR | Notre organisation, un tandem indissociable



LA COORDINATION

LE SMMAR EPTB AUDE

Conception de la stratégie et mise en œuvre de la politique GEMAPI les actions génériques :

- Elabore les programmes d'actions et recherche les cofinancements (PAPI, CBV)
- Réalise des actions transversales sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude
- Accompagne les Syndicats pour les opérations dont ils sont maîtres d'ouvrages
- Appuie les communes/EPCI pour des actions de gestion de crise, d'aménagement et de planification
- Concourt à la gestion quantitative de la ressource en eau
- Animation des SAGE

LES SYNDICATS DE RIVIÈRES

Mise en œuvre opérationnellement des actions locales

- Entretiennent la ripisylve
- Assurent la gestion des milieux aquatiques (GEMA)
- Réalisent des études et travaux pour l'aménagement d'ouvrages de protection

3.2. REPRESENTATION

➤ Détermination des délégués (voir liste en annexe 1)

Le syndicat est administré par un comité composé de délégués désignés par les assemblées délibérantes de chacun de ses membres.

La répartition des sièges au sein du comité syndical est fixée par collèges, conformément à l'article L 5721-2 du Code des collectivités territoriales, soit :

↳ [Pour le Département :](#)

4 délégués titulaires et 4 suppléants

↳ [Pour les syndicats de bassins :](#)

4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants par syndicats adhérents soit 28 délégués.

➤ Détermination des voix

Le Département représente 50 % des voix soit 28 voix pour 4 délégués, soit 7 voix chacun.
Les Syndicats représentent 50 % des voix soit 28 voix soit 1 voix par délégué.

3.3. LE BUREAU

Il est composé d'un Président : MENASSI Eric

De trois vice-présidents :
1^{er} DEMANGEOT François - représentant les syndicats de l'Ouest
2^{ème} JAMMES Michel - représentant les syndicats de l'Est
3^{ème} DEDIES Daniel - représentant le Département de l'Aude

Et de 6 membres :
BARDIES Pierre
FAURAN Jean-Paul
HERNANDEZ André
VERGNES Magali
MAGRO Christian
BELART Xavier

3.4. REPARTITION DES CONTRIBUTIONS ENTRE LES MEMBRES DU SMMAR

La contribution statutaire, appelée « cotisation », des membres du SMMAR est obligatoire.

Le montant de la contribution des membres aux dépenses du SMMAR est fixé chaque année, au moment du vote du budget, par délibération du comité syndical. Cette contribution est constituée de deux parts égales : la contribution du département et celle des syndicats adhérents. Le montant de la contribution des syndicats est réparti entre ces derniers sur la base des critères suivants, issus de la clé de répartition historique et solidaire :

- 70% sur le potentiel fiscal des EPCI-FP (base intercommunale) adhérents à chaque syndicat de bassin.
- 15% sur la surface des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents, à chaque syndicat de bassin.
- 15% sur le nombre d'habitants des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents à chaque syndicat de bassin.

La référence de ces calculs est basée sur les fiches DGF N-1 et la population DGF.

Qu'est-ce que la population DGF ?

La population au sens DGF est constituée par la population totale au sens INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane au titre de l'accueil des gens du voyage (si la commune est éligible à la DSU ou à la fraction bourg-centre de la DSR, le nombre de places de caravanes est multiplié par 2).

Sur le territoire du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu, en 2023, la population DGF est de 466 398 habitants contre 464 946 habitants en 2022.

Cette clé de répartition, unique, s'applique depuis 2002, date de création du SMMAR, sur l'ensemble du bassin versant entre le SMMAR et ses syndicats adhérents et entre les syndicats et leurs propres adhérents afin de garantir la solidarité amont-aval et urbain-rural.

La politique de gestion des milieux aquatiques, de prévention et de protection contre les inondations ne pouvant être menée qu'à l'échelle globale du bassin versant, cette clé de répartition solidaire, ne pourra donc être revue qu'à l'échelle de l'ensemble du bassin versant et ne saurait être révisée localement par sous bassin versant par les syndicats adhérents.

Une participation spécifique peut être sollicitée auprès des syndicats mixtes adhérents, calculée sur les mêmes règles que la contribution statutaire pour :

- la réalisation des missions qui leurs sont dévolues par le biais d'un accompagnement des personnels du SMMAR nécessaire,
- la réalisation d'actions qui concourent à l'exercice de leurs compétences, actions mutualisées à l'échelle du bassin versant et réalisées par le SMMAR EPTB de l'Aude.

Cette participation spécifique ou exceptionnelle pourra être sollicitée annuellement par le SMMAR, dans la limite d'un plafond de 25 % du budget de fonctionnement de l'année N-1 du SMMAR.

II. LE PROJET POLITIQUE



Le prochain projet politique est en cours de définition.

Accompagné du Cabinet BRL Ingénierie, la stratégie 2025-2028 est en cours de définition.

Un premier travail a été réalisé avec l'ensemble des agents du SMMAR.

III. LES CADRES FINANCIERS

Les opérations portées par le SMMAR et ses syndicats de rivières adhérents sont inscrites dans des documents cadres que sont le PAPI – PAPI 2 pour la période 2015-2022 et PAPI 3 pour la période 2023-2028 (actions de prévention et de protection contre les inondations) et le Contrat de Bassin Versant 2021-2024 (actions relatives à la gestion des milieux aquatiques) et le futur CBV 2025-2028.

L'Europe, l'Etat, la Région Occitanie, les départements de l'Aude et de l'Hérault et l'Agence de l'Eau RMC financent ces actions à hauteur de 80%. L'autofinancement est assuré par les maitres d'ouvrages concernés.

1. LE PAPI

1.1 Le PAPI 2 (2015-2022) : 28.9 M€

(Modifié par avenant n°03 en 2022)

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations 2015-2021 (PAPI 2) et son avenant de prolongation d'un an, s'inscrit dans la continuité de la politique de prévention des risques d'inondations débutée en 2002 avec la création du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) et affirmée par la contractualisation avec l'Etat du premier PAPI 2006-2013, et de son avenant de prolongation d'un an (2014).

Le PAPI 2 de l'Aude et de la Berre, signé le 27 octobre 2015, prévoyait initialement plus de 60 actions pour un montant de 24 235 000 €.

A mi-période du PAPI, un premier avenant a été signé le 13 septembre 2018 afin d'ajuster ce plan d'actions à la réalité du territoire (validé par délibération n°51/2017 du 07/12/17).

Suite à la crue majeure d'octobre 2018 sur une partie du bassin versant, entraînant le décès de 14 personnes et des dégâts très importants sur les bassins versants du secteur du Carcassonnais (bassins versants du Lauquet, du Trapel, de l'Orbiel et de la Clamoux, secteur de l'Alaric et de l'Aude médiane) et de manière moins prononcée sur les bassins versants de la Cesse, du Fresquel Oriental, de l'Orbieu et de l'Aude Aval un second avenant a été signée (validé par délibération n°25/2019 du 02/10/2019).

Cet avenant visait à intégrer de nouvelles opérations rendues nécessaires par cet évènement, en vue d'améliorer la protection des enjeux des secteurs impactés, de reporter et de supprimer certaines actions, sans pour autant déséquilibrer le plan initial, ni remettre fondamentalement en question cette politique de prévention du risque inondation, comme mentionnée à travers la SLGRI. Cet avenant a également prolongé de 15 mois le délai initial du PAPI 2 afin de le porter jusqu'au 31/12/2022 et de tenir compte du décalage de certaines actions générées par la reconstruction post-crue d'Octobre 2018 qui a entraîné un plan de charge technique et financier majeur pour les structures maitres d'ouvrages des actions du PAPI.

Un 3ème avenant intervenant à un an et demi de la fin du PAPI 2, permet, au vu des besoins, une meilleure répartition des actions et des crédits, sans pour autant déséquilibrer le plan initial et permettant de conforter et d'affiner la stratégie de gestion du risque d'inondation, en tenant compte des évolutions récentes, tout en maintenant les orientations de la politique de prévention du risque inondation, comme mentionnée à travers la SLGRI.

AXE	Montant PAPI 2 initial	Montant Avenant n°1 PAPI 2	Montant Avenant n°2 PAPI 2	Montant Avenant 3 PAPI 2
Animation	360 000	360 000	480 000	480 000
Axe 1	2 300 000	2 600 000	3 100 000	3 000 000
Axe 2	800 000	800 000	800 000	740 000
Axe 3	500 000	340 000	340 000	280 000
Axe 4	1 500 000	1 145 000	2 645 000	2 705 000
Axe 5	3 800 000	2 900 000	3 500 000	3 100 000
Axe 6	3 800 000	3 395 000	5 240 000	5 850 000
Axe 7	6 400 000	7 720 000	8 130 000	8 080 000
TOTAL PAPI II	19 460 000	19 260 000	24 235 000	24 235 000

1.2 Le PAPI 3

Le PAPI 3 s'inscrit dans la continuité des précédents PAPI de l'Aude. Il est en parfaite conformité avec les dispositions de la Directive Inondations, notamment la SNGRI d'une part, et les dispositions de la Directive cadre sur l'eau, notamment l'atteinte du bon état écologique des eaux d'autre part.

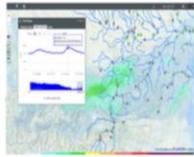
Désireux de pérenniser la dynamique de prévention insufflée ces dernières années, le SMMAR et ses syndicats de rivières adhérents souhaitent réaffirmer leur position d'acteurs incontournables de la prévention des inondations en s'engageant de nouveau dans la réalisation d'un PAPI. Au stade complet, il se veut être une réponse pragmatique au risque inondation visant à réduire la vulnérabilité des enjeux socio-économique forts du territoire au demeurant fragiles, comme nous l'a très justement rappelé les épisodes majeurs d'octobre 2018 et janvier 2020. La démarche ambitieuse déployée aujourd'hui, se nourrit largement des enseignements apportés par la réalisation du précédent PAPI et inclut la problématique du réchauffement climatique. Ce PAPI 3 a été construit en coopération avec l'ensemble des acteurs locaux, collectivités, co-financeurs, opérateurs, établissements publics, associations et citoyens, permettant de garantir un dispositif cohérent dans ses fondements et robuste dans sa mise en œuvre pour une solution efficace et viable sur le long terme.



Le PAPI 3 | 4 axes stratégiques
pour la prévention et la protection contre les inondations



Développer la connaissance
+10 actions



Organiser la gestion du risque
+10 actions



Adapter le territoire
+30 actions

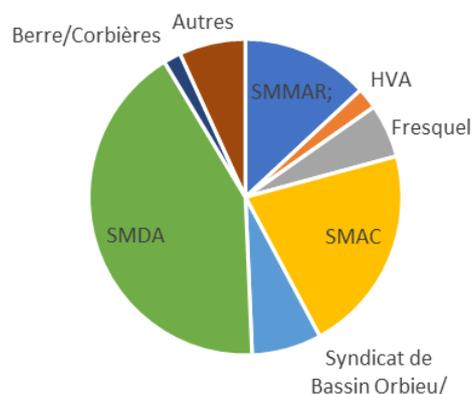


Se protéger du risque
+50 actions

Axes	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
TOTAL AXE 00 - Animation PAPI	260 000	260 000	260 000	260 000	260 000	260 000	1 560 000
TOTAL AXE 01 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1 050 000	100 000	575 000	740 000	380 000	100 000	2 945 000
TOTAL AXE 02 - Amélioration de la surveillance et de la prévision des crues et des inondations	220 000	200 000	330 000	200 000	0	0	950 000
TOTAL AXE 03 - Alerte et gestion de crise	850 000	0	0	650 000	50 000	0	1 550 000
TOTAL AXE 04 - Prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement et l'urbanisme	520 000	1 465 000	500 000	300 000	320 000	70 000	3 175 000
TOTAL AXE 05 - Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	850 000	1 235 000	1 290 000	1 235 000	850 000	1 180 000	6 640 000
TOTAL AXE 06 - Gestion des écoulements	2 238 000	9 842 000	8 010 000	25 065 000	440 000	310 000	45 905 000
TOTAL AXE 07 - Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	2 295 000	2 000 000	1 575 000	480 000	5 925 000	270 000	12 545 000
TOTAL GENERAL	8 283 000	15 102 000	12 540 000	28 930 000	8 225 000	2 190 000	75 270 000

Pour ce qui concerne les opérations à maîtrises d'ouvrage SMMAR elles sont évaluées à 9 755 000 euros sur la durée du PAPI3 (cf. tableau financier en annexe).

Montant des actions PAPI par syndicats



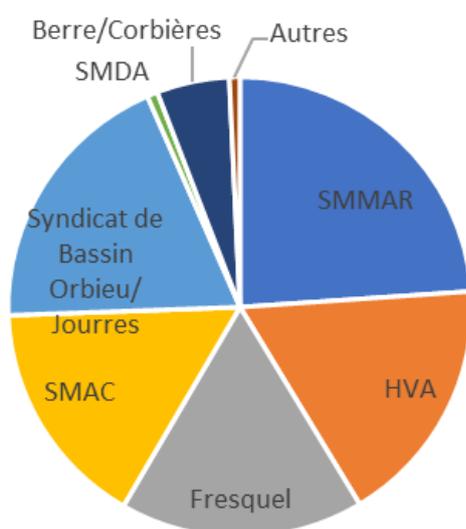
2. LE CONTRAT DE BASSIN VERSANT 2021-2024 : 20 M€

Ce contrat de bassin versant unique succède aux 5 PPGBV (Plans Pluriannuel de Gestion de Bassin Versant). Il porte sur le territoire du Syndicat Mixte du SMMAR soit du bassin versant de l'Aude, de la Berre et des Corbières Maritimes. Initialement conclu pour une durée de 3 ans, la durée du CBV a été prolongée d'une année. Soit une durée totale de 4 ans (2021 – 2024).

Il est constitué de 5 axes :

- Axe 1-Hydromorphologie et continuité écologique
- Axe 2-Gestion quantitative
- Axe 3-Qualité de l'eau
- Axe 4-Zones humides
- Axe 5-Ripisylve et structures alluvionnaires
-

Montant des actions CBV par syndicats



IV. LES MOYENS HUMAINS DE MISE EN ŒUVRE

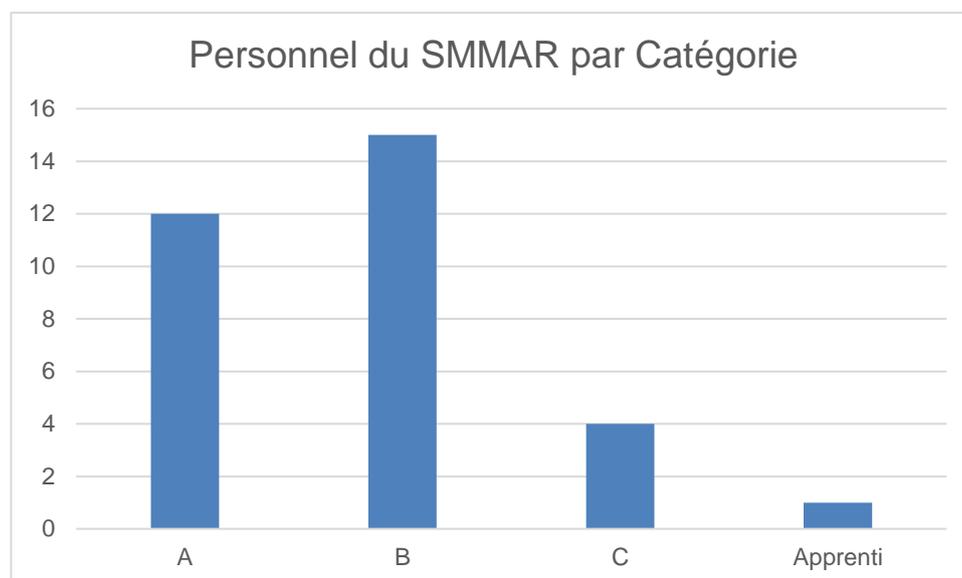
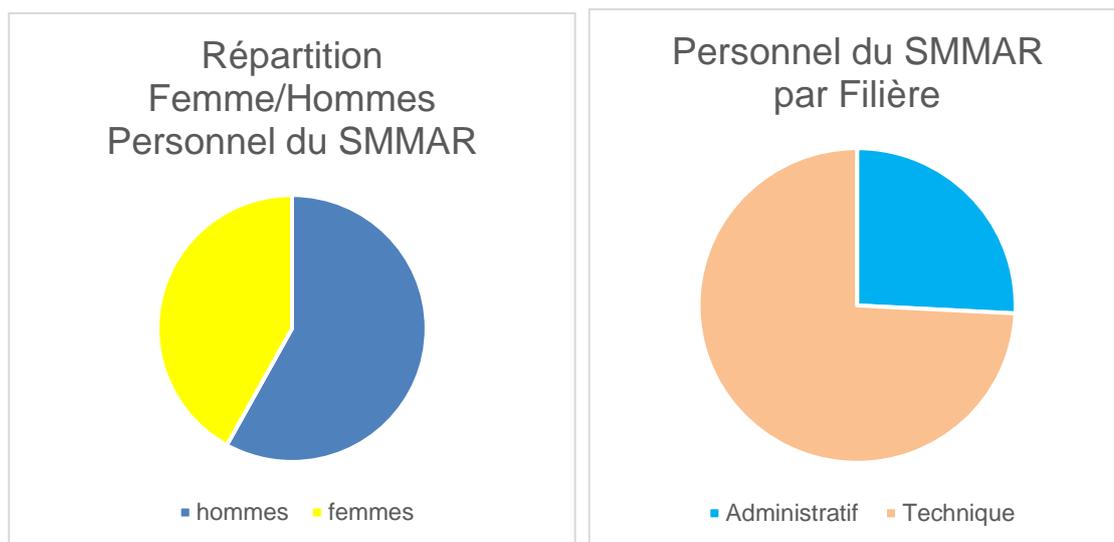
Les effectifs au : 1er janvier 2024

Nombre d'agents: 31 et un poste vacant

- répartis sur 5 sites sur le Bassin Versant (Limoux, Carcassonne, Conques sur Orbriel, Thézan des Corbières, et Narbonne)
- 13 femmes et 18 hommes
- 23 titulaires et 8 contractuels dont un apprenti
- 8 agents administratifs et 23 de la filière technique
- 12 catégorie A, 15 Catégorie B, 3 Catégorie C et un apprenti
- 1 départ à la retraite dans les 5 prochaines années.
- moyenne d'Age : 39.2 ans:
 - de 20 à 29 ans: 7 agents
 - de 30 à 39 ans: 7 agents

- de 40 à 49: 16 agents

- 50 ans et plus: 1 agent



Le SMMAR est actuellement composé au 31/12/2023 :

- **D'une Direction générale** de 3 personnes : un DGS, une Directrice des Services Techniques et une Directrice Administrative et Financière. L'ensemble veille à la cohérence des actions transversales, à la mise en œuvre des missions du SMMAR, à l'appui technique, juridique et financier et assure l'interface entre les partenaires institutionnels, les élus et le terrain.
- **D'une Direction Administrative et Financière** : composée d'une équipe de 6 agents administratifs chargés de la gestion financière, des ressources humaines, la commande publique et logistique. **Un service communication** de 2 personnes est intégré à cette direction afin d'assurer la promotion et sensibilisation de la politique et des actions menées à destination de tous les publics, jeune public, élus, entreprises, agriculteurs, grand public... par divers moyens (formation, expositions, réseaux sociaux, site internet...). Ce service a une vocation transversale à l'ensemble de la collectivité et des syndicats adhérents.

- **D'un Pôle Territoire** regroupant 10 personnes : 7 techniciens, et 3 chefs de projets GEMAPI affectés auprès des Syndicats de rivières, chargés de les assister afin de mettre en œuvre les programmes d'actions contractualisés (PAPI et Contrat de Bassin)
- **D'un Pôle Ingénierie** regroupant 9 animateurs, chargés de mission et une apprentie :
 - 1 Chargé de mission études et projets PAPI
 - 2 Chargés de mission GEMAPI et planification territoriale
 - 1 Chargé de mission hydromorphologie
 - 1 Apprenti sur la thématique des aléas littoraux
 - 1 Chargé de mission Gestion du Risque
 - 1 Chargé de mission Ressource en eau
 - 1 animateur SAGE
 - 1 Chargé de mission SIG
 - 1 Développeur Outils Métiers Informatiques

Pour mettre en œuvre la politique définie, le SMMAR pourrait employer en 2024, 34 agents et accueillir des stagiaires soit :

- la création d'un nouveau poste de directeur technique Adjoint au 1^{er} janvier 2024, afin de renforcer (+ 0.5 ETP) la direction technique suite au mi-temps thérapeutique de la Directrice
- départ à la retraite du technicien ouvrage et appui technique au SMDA. Remplaçant en cours de recrutement.
- suite à l'obtention du concours d'ingénieur territorial de 3 agents
 - un des lauréats actuellement technicien de rivière sur le secteur de l'Orbieu a postulé sur le poste de chef de projet GEMAPI secteur Aude Centre vacant depuis l'été 2023, donc recrutement en cours d'un nouveau technicien de rivière sur le secteur Orbieu
 - un des lauréats actuellement technicien de rivière secteur HVA pourrait être affecté sur le poste de chef de projet GEMAPI secteur HVA, donc recrutement à venir d'un nouveau technicien de rivière sur le secteur HVA
 - suite à la décision actée en 2023 de créer à terme un SAGE Aude, un des lauréats actuellement coordonnateur des Basses Plaines de l'AUDE et animateur du SAGE Basse Vallée de l'AUDE pourrait être affecté en renforcement de la mission SAGE à un poste à temps plein SAGE (SAGE AUDE + SAGE Basse Vallée de l'Aude), donc recrutement à venir d'un chef de projet GEMAPI sur le secteur des Basses Plaines de l'Aude.

Impact sur les effectifs du SMMAR : +2 ETP

Le SMMAR EPTB Aude est très sollicité pour l'accueil de stagiaire de tout niveau.

Cette année il est proposé d'accueillir :

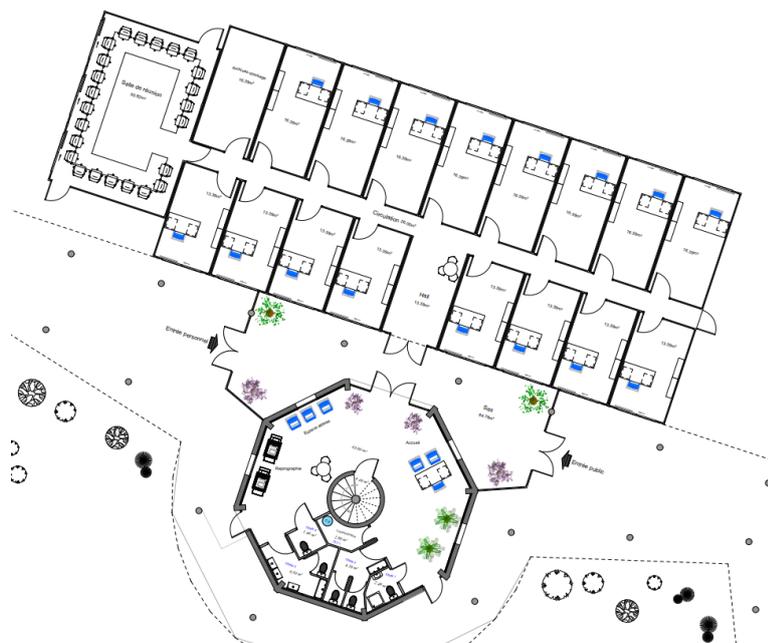
- Stagiaire Master 2 Droit de l'environnement, de l'urbanisme et du développement durable pour une durée de 6 mois (stage rémunéré)
- Stagiaire communication, graphisme réseau sociaux pour une durée de 3 mois (stage non rémunéré)
- Stagiaire en BTSA Gestion et Maitrise de l'Eau durée 2 mois (stage non rémunéré)

Le siège du SMMAR :

Depuis début juin 2023 le siège du SMMAR est situé Avenue Claude Bernard à Carcassonne dans une structure modulaire sur le parking de l'ancien pole d'échange scolaire.

A noter que le siège du SMMAR accueille également les agents extérieurs de passage régulièrement sur site pour leur mission.

Le loyer demandé par le département est de 3 191€ par mois A ceci s'ajoute les frais des fluides.





V. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Avant de présenter les orientations 2024, il convient de prendre en compte les points suivants :

1. RESULTAT 2023 ET AFFECTATION

Pour rappel l'exercice 2022 présentait :

- En fonctionnement, un déficit de 183 133.35 € auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 406 439.61 € soit un résultat de clôture de la section à + 223 306.26 €
- En investissement, un excédent de 44 727.47 € auquel se déduit l'excédent antérieur de 39 617.10 € soit un résultat de clôture de la section de + 84 344.57 €

Avec les exercices précédents, le résultat de clôture global est de + 307 650.83 €

L'exercice 2023 présente :

- En fonctionnement, un déficit de 36 069.49 € auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 223 306.26 € soit un résultat de clôture de la section à + 193 343 €
- En investissement, un excédent de +16 228.19 € auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 84 344.57 € soit un résultat de clôture de la section de + 101 072.76 €

Le résultat de clôture global en 2023 est de + 294 415.76 €

Les excédents seront affectés respectivement à chaque section.

2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Globalement, le budget primitif 2024 affiche :

BP 2024	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	3 806 376 €	3 981 805 €
Investissement	488 339 €	488 339 €
Total BP 2024	4 924 715 €	4 470 244 €

(* dont 175 529 € voté en sur équilibre)

3. LES DEPENSES GENERALES 2024

3.1. La section de Fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement correspondent aux

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Frais financiers
- Etudes

- CHARGES A CARACTERE GENERAL – Chapitre 011 et 65 (informatique)

Les charges de fonctionnement à caractère général s'élèvent à : **495 030 €**

Rappel BP 2023 : 371 549 € et CA prévisionnel 2023 : 311 018.86 €

Les charges à caractère général référencées ci-dessus ne font l'objet d'aucun financement.

Elles sont en augmentation par rapport à 2023, notamment en rapport avec l'inflation du coût des énergies et des fournitures, (inflation +2.6% selon loi des finances 2024), les frais liés aux nouveaux locaux (loyer 38 292€ - la moitié en 2023 car déménagement en juin), fluide et augmentation de l'assurance du fait que ce soit une structure modulaire, mise en place d'outils pour répondre à la réglementation RGPD, augmentation des frais de maintenance des stations de suivi hydro, hausse du budget formation, adhésion à 2 nouvelles associations (association des EPTB ouest Méditerranée, et association Demain 2 berges).

Il est également compté ici l'accompagnement BRLi pour la définition sur projet d'administration du SMMAR EPTB Aude.

Un budget de 80 000 € lié aux dépenses informatiques : réglementation RGPD, logiciel de marché, de comptabilité et de paye, de communication, hébergement des serveurs des outils de gestion de crise, et de bases de données, hébergement du site internet, outil de sécurité informatiques...

Budget informatique en hausse par rapport à l'année dernière.

Par ailleurs, le SMMAR EPTB Aude possède 34 stations de mesures et de suivi hydrométriques à la fin de l'année 2023. Le coût d'entretien et de maintenance annuelle s'élève à 111 000 €.

Budget nettement en hausse par rapport à 2023, ou il a été prévu et réalisé 31 000 €, mais indispensable au maintien opérationnel de ce réseau de capteurs indispensables à une gestion de crise inondation efficace.

- CHARGES DU PERSONNEL – ELUS ET COS – Chapitre 012

Pour l'année 2024, les charges de personnel et indemnité des élus s'élèvent à : **2 066 300 €** Cette hausse s'explique par les prévisions de la masse salariale des agents, selon les projections présentées au chapitre IV, l'impact de la nouvelle augmentation du point d'indice de janvier 2024, et le Glissement Vieillesse Technicité estimé à 2% par an.

Cela prend en compte la rémunération des élus et la participation au COS.

Rappel BP 2023 : 1 929 000 € et CA prévisionnel 2023 : 1 842 221.60€

▪ FRAIS FINANCIERS – Chapitre 16

Il s'agit de frais liés au remboursement de la ligne de trésorerie (frais de dossier, intérêts...). **10 000 €**

Une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € a été conclue en décembre 2023 pour une durée d'un an

Rappel BP 2023 : 15 638 € et CA prévisionnel 2023 : 10 728.13 €

▪ CHARGES EXCEPTIONNELLES – Chapitre 67

Au cas ou en cas d'annulation sur titres antérieur **2000 €**

Rappel BP 2023 : 38 634 € et CA prévisionnel 2023 : 34 633.53 €

3.2. La Section investissement

Les dépenses de la section d'investissement correspondent aux :

- Immobilisations incorporelles : licences, développement de bases de données (SHYVAA, OGERISK, STYX, SIG, GED, 24.7,...),

- Immobilisations corporelles : matériel roulant, matériel drones, matériel informatique,

pour un montant total de **84 573 €**

Rappel BP 2023 : 136 582 € et CA prévisionnel 2023 : 124 213.19 €

- Etudes pour **320 524 €**

Rappel BP 2023 : 360 497 € et CA prévisionnel 2023 : 166 040 €

4. ACTIONS PORTEES PAR LE SMMAR EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT

Le montant total des actions pour 2024 est de : **1 390 117 €**

- les actions de la section fonctionnement s'élèvent à **1 055 143 €** ;

- celles de la section investissement à **334 974 €**.

Par rapport au BP 2023, ces actions sont en légère baisse compte tenu du lancement d'actions inscrites au PAPI 3 et la dernière année du Contrat de Bassin Versant.

Le programme d'actions qui sera mis en œuvre en 2024 répond au projet politique défini précédemment et qui vise principalement à assurer l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques et la prévention protection contre les inondations.

Ces actions à conduire en 2024 sont les suivantes :

4.1. DEVELOPPER LA CONNAISSANCE – BP 2024 : 296 319 €

(rappel BP 2023 : 209 400 €) CA Prévisionnel 2023 : 131 290 €

POURSUITE DE LA SENSIBILISATION AU RISQUE INONDATION ET A LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES PUBLICS SCOLAIRES, GRAND PUBLIC, ACTEURS SOCIAUX, ECONOMIQUES, ELUS, PARTICULIERS.

Cadre financier : PAPI 2 et 3 et CBV

PAPI 2 : DDS n° P15-SMMAR-135 montant : 100 000€ déjà consommé : 56 367 €
BP 2024 : 43 633 €

PAPI 3 : DDS n° P23-SMMAR-02 montant 82 250 € : déjà consommé : 62 514 €
BP 2024 : 19 736 €

Nouveau DDS à déposer : montant : 82 250 € - BP 2024 : 70 000 €

CBV : DDS n° CBV-SMMAR-52 montant : 180 000 € déjà consommé : 48 961.48 €
BP 2024 : 90 000 €

BP total 2024 prévisionnel : 223 369 €



Campagnes de communication définies pour l'année 2024 :

- Entretien des cours d'eau (CBV)
- Sécheresse – économie d'eau (CBV)
- Prévention des inondations (PAPI 3)

Tout au long de l'année, intervention en sensibilisation auprès des scolaires, communication sur les réseaux sociaux et site internet, création de plaquettes, mise à disposition de l'Exp'Eau...

Stratégie de diffusion des campagnes ont été pensées dans une dynamique de rayonnement auprès du plus grand nombre, le streetmarketing pour toucher les zones rurales et les personnes âgées ; la communication numérique pour toucher les moins de 30 ans ; la Presse Quotidienne Régionale et la radio eux sont des médias de masse qui permettent de toucher la majorité du grand public.

Différents supports de sensibilisation seront réalisés, des affiches, des dépliants, des vidéos, des autocollants, des aimants... en veillant toujours à ce que les contenus soient pédagogiques et accessibles à sa cible. De plus, face à l'attractivité de notre territoire, certains supports seront traduits en anglais pour une meilleure compréhension de tous.

Le SMMAR EPTB Aude réalise toute l'année des opérations de sensibilisation du jeune public dans les maternelles, primaires, collèges et lycées du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu. En accord avec l'inspection académique, les animations abordent les thématiques de la pluie intense mais aussi du manque d'eau. Chaque année ce sont plus de 2000 enfants qui sont sensibilisés grâce à l'intervention de 3

prestataires mandatés par le SMMAR EPTB Aude : la Fédération Aude Claire, l'Etang d'Art et C'est Ma Nature, des associations qui œuvrent dans l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD).

Les journées des assureurs seront proposées pour la 3ème année consécutive sur le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu au côté de la société « Assurance Prévention ». Lors de ces journées plus de 400 élèves de primaires et collèges sont invités à participer à des ateliers pédagogiques autour du risque inondation : une découverte de l'exposition itinérante du SMMAR EPTB Aude (Exp'EAU) avec notamment un nouveau volet développé cette année sur la submersion marine ; un jeu de piste culturel autour de l'exposition itinérante du SMMAR EPTB Aude ; un escape game grandeur nature ; une manipulation d'une maquette de maison inondée ; un quiz sur les inondations.

Le SMMAR EPTB Aude soucieux de former les acteurs de l'eau à la GEMAPI réalise des parcours de formation : l'hydromorphologie, la gestion de la ripisylve, la ressources en eau, les dispositifs de prévention pour rendre leur locaux plus résilients ...

Plan de financement pour les dossiers PAPI3 : 80% Etat

Plan de financement pour le dossier CBV : 50% Agence de l'Eau, 10% Région et 20% Département

CREATION D'UN OBSERVATOIRE

Cadre financier : PAPI 3

DDS n° P23-SMMAR-39 montant déjà consommé : 0 € - BP 2024 : 72 950 €

Objectif du projet :

- Disposer d'un outil numérique accessible aux partenaires et au grand public, permettant une meilleure appropriation des données relatives aux risques inondation sur l'ensemble du territoire du SMMAR
- Permettre une meilleure intégration de la politique GEMAPI dans l'aménagement du territoire pour les EPCI-FP
- Disposer d'un outil permettant d'évaluer les politiques de manière qualitative et quantitative
- Disposer d'un outil intégrateur de sensibilisation/communication pour tous les publics

L'opération a été lancée en 2023 avec les premiers groupes de travail.

Plan de financement : 60% Etat, 20% Département de l'Aude

4.2. ORGANISER LA GESTION DE CRISE – BP 2024 : 601 225 €

(rappel BP 2023 : 415 328 € et CA prévisionnel 2023 : 196 680.52 €)

MISE A JOUR DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE ET DES PLANS INTERCOMMUNAUX DE SAUVEGARDE

Cadre financier : PAPI 3

DDS n° P23-SMMAR-38 montant 450 000 € Montant déjà consommé : 19 734 €

BP 2024 : 240 000 €

Poursuite de l'appui aux communes dans l'élaboration et ou la mise à jour de leurs Plan Communal.

Continuité de la mise en œuvre d'une nouvelle génération de Plan Communaux de Sauvegardes « PCS 2.0 » : Suivi du marché, Accompagnement des communes dans cette démarche, Organisation des lots et des bons de commandes du marché, Animer le Comité de pilotage renforcé par des services opérationnels (SDIS, Gendarmerie, Services de routes CD11, etc..), Organiser et suivre l'ensemble des réunions doctrines préalable à l'élaboration des PCS2.0

Mise en place de plan intercommunaux de sauvegarde. Passer le marché, accompagner les intercommunalités. Animer le Comité de pilotage renforcé par des services opérationnels (SDIS, Gendarmerie, Services de routes CD11, etc..), Organiser et suivre l'ensemble.

Plan de financement : 60% Europe, 20% Départements de l'Aude et de l'Hérault



ETUDE POUR LA MISE EN PLACE DE SDAL (SYSTEME D'ALERTE LOCAL)

Cadre financier : PAPI 3 – nouvelle opération

DDS n°P23-SMMAR-40 d'un montant de 65 000 €

BP 2024 prévisionnel 65 000 €

L'opération consiste à mettre en place un système d'avertissement local et de prévision de crues sur le sous-bassins versants du fleuve Aude (LAUQUET).

Plan de financement : 50% Etat, 10% Région, 20% Département 11

RENFORCEMENT DU SUIVI PLUVIOMETRIQUE - AIDE A LA GESTION DE CRISE

Cadre financier : PAPI 3

DDS n°P23-SMMAR-35 d'un montant total de 230 600 € - Montant déjà consommé : 60 634 €

BP 2024 : 34 200 €



En cas de précipitations susceptibles de provoquer des débordements de cours d'eau, le SMMAR et ses partenaires associés (SDIS, Département de l'Aude et les Citadelles du Pays Cathare) bénéficient d'un dispositif renforcé, assuré par PREDICT, ainsi que depuis 2021 de Météo France pour :

- Anticiper les événements météorologiques à risque pouvant occasionner des inondations,

- Gérer au mieux les événements durant les crises en

bénéficiant d'un appui technique d'aide à la décision afin de déclencher au mieux les plans d'actions et d'interventions à échelle des bassins versants,

- Appuyer la structure dans le cadre des Exercices ORSEC Inondation avec les partenaires institutionnels.

Plan de financement : Département de l'Aude 65%

SUIVI HYDROMETRIQUE DES BASSINS VERSANTS AUDE ET BERRE / MISE EN PLACE DE STATIONS DE MESURES HYDROMETRIQUES ET SYSTEMES DE TELETRANSMISSION / STATIONS COMPLEMENTAIRES

Cadre financier : PAPI 2

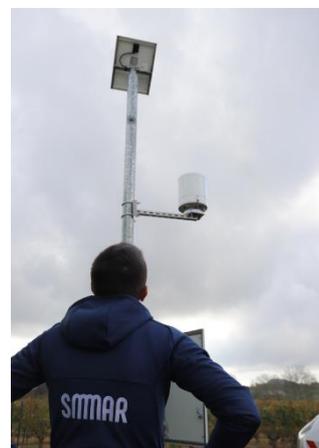
DDS n°P15-SMMAR-163 montant total 220 000 € HT soit 264 000€ TTC Montant

déjà consommé : 71 129 € TTC

BP 2024 : 169 000 € TTC

Mise en place de stations hydrométriques au droit des ouvrages (déversoirs), installation de pluviomètres et de stations en rivières (suivi crues et étiages), suivi et maintenance

Plan de financement : 50% Etat, 20% région, 10% Département



REPERES DE CRUES et LAISSES DE MER : Fabrication, Nivellement et Pose

Cadre financier : PAPI 2

DDS n°P15-SMMAR-101 montant total 100 000 € HT soit 120 000 € TTC

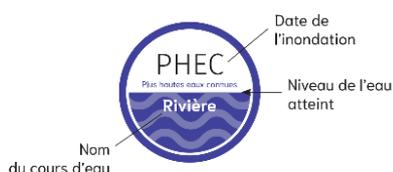
Montant déjà consommé : 66 095.54 €

BP 2024 : 53 904 €

Fabrication, nivellement et pose de repères de crue et laisses de mer sur le bassin audois :

- Identification des repères 2018 et 2020 sur la base SMMAR et DREAL
- Vérification sur le terrain et élaboration des fiches projets
- Elaboration des bons de commandes pour la fabrication, le nivellement et la pose.

Pose des repères sur les bassins versants : Fresquel, Trapel, Orbiel, Clamoux, Lauquet, Vallée de l'Aude Carcassonne/Limoux.



Plan de financement : dans le cadre du PAPI2 50% Etat, 20% région, 10% Département

POURSUITE DES DEVELOPPEMENTS DES OUTILS DE GESTION DE CRISE

Cadre financier : PAPI 2

DDS n°P15-SMMAR-152 Montant total du DDS : 60 000 € HT soit 72 000 € TTC

Montant déjà dépensé : 32 880 €

BP 2024 : 39 120 €

Evolution des outils de gestion de crise inscrits dans le PAPI 2

Au début du PAPI 2, le SMMAR ne possédait aucun outil de gestion de crise.

Dans l'état actuel des choses, des limites technologiques ne permettent pas la mise en place pérenne de passerelles entre ces différents outils. Suite à ce constat, le SMMAR a pris conscience des forces et des faiblesses de ses outils de gestion de crise, et souhaite les consolider définitivement en développant progressivement tout au long du PAPI 3 un outil unique de gestion de crise, qui s'apparenterait à une fusion de tous ses outils de gestion de crise actuels. Cet outil, qui serait à la fois accessible sur smartphone ou sur ordinateur, et dont les objectifs reprendraient ceux des applicatifs Ogerisk, SHYVAA, 24.7, aurait également pour objectif de conforter la place du SMMAR en tant qu'acteur impliqué dans la gestion d'une crise.

Plan de financement : 40% région, 30% Département

4.3. ADAPTER LE TERRITOIRE – BP 2024 : 95 920 €

(rappel BP 2023 : 158 000 € - CA prévisionnel : 135 492 €)

APPEL A PROJET CONCERTATION CITOYENNE

Cadre financier : (Action hors cadre – Appel à Projet de l'Agence de l'Eau RMC)

Dossier sous couvert des SAGE Haute Vallée de l'Aude et Fresquel

DDSn° HC-SMMAR-100 d'un montant total de 113 880 €. Montant déjà consommé : 0€

BP 2024 : 75 920 €



L'objectif est de valoriser les actions de lutte contre l'érosion des sols menées individuellement par les exploitants agricoles et les habitants (particulièrement la plantation de haies) via une série documentaire tournée dans l'Aude (sur le secteur hydrographique couvert par le SMMAR). La réalisation de cette dernière servant de phase d'écoute, de prétexte à l'organisation de chantiers participatifs et de matériau audio-visuel pour l'organisation de ciné-débats.

Ce projet contribuera aux missions de sensibilisation/formation (par le reportage) et de gestion des milieux aquatiques (par la démultiplication d'actions de lutte contre l'érosion des sols) du SMMAR. Des partenaires (Réseau 11, CA11) et des acteurs locaux (AOCSOLS, Arbre et Paysage 11) ainsi qu'universitaires (LISST-CIEU, INRAE) seront également associés au projet.

Plan de financement : 70% Agence de l'Eau, 10% Département

REFLEXION STRATEGIQUE ET DEFINITION D'UNE DOCTRINE SUR LE RUISSELLEMENT DIFFUS EN LIEN AVEC LA GEPU ET PRIORISATION DES ETUDES A ENGAGER

Cadre financier : PAPI 3

DDS à déposer

BP 2024 : 20 000 €

Sur la base des analyses menées par le CEREMA (méthode EXZECO) et l'IRSTEA (méthode IRIP), une priorisation des communes du bassin versant les plus soumises au risque de ruissellement sera élaborée en lien étroit avec les services de l'Etat, tant sur les secteurs urbains que sur les secteurs plus agricoles.



Une doctrine de gestion du ruissellement sera élaborée de manière collaborative, et déployée à l'échelle du territoire du bassin versant.

Cette connaissance sera partagée à l'ensemble des acteurs du territoire : élus, agriculteurs, structures gestionnaires... pour une intégration globale de cet aléa dans les politiques d'aménagement du territoire.

Temps de travail interne et CEREMA

4.4. SE PROTEGER DU RISQUE – BP 2024 : 220 000 €

(rappel BP 2023 : 290 000 € - CA prévisionnel 2023 : 179 630 €)

ÉTUDES DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DES BATIS DES GESTIONNAIRES PUBLICS, DES COMMERCES, DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE

Cadre financier : PAPI

DDS n°P15-SMMAR-139 montant total du DDS 600 000 € montant consommé : 421 256 €

BP 2024 : 178 744 €

DDS n°P15-SMMAR-168 montant total du DDS 300 000 € montant consommé : 0€

BP 2024 : 41 256 €

Total BP 2024 sur cette opération : 220 000 €

Poursuite de la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et préconisations des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments (publics, entreprises et particuliers).

Développement d'actions de communication spécifique pour inciter à la réalisation de diagnostic et des travaux préconisés.

Etude de réduction de vulnérabilité de l'accès à l'hôpital de Carcassonne.

Plan de financement : 50% Etat, 30% Europe



4.5. PRESERVER LES MILIEUX AQUATIQUES – BP 2024 : 15 000 €

(rappel BP 2023 : 94 280 € - CA prévisionnel 2023 : 69 570 €)

PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE.

Cadre financier : CBV

DDS n° CM1-SMMAR-16 d'un montant de 150 000 € - Déjà consommé : 73 866 €

BP 2024 : 15 000 €

Le SMMAR a réalisé, son Plan de Gestion Stratégique des Zones humides qui constitue le document cadre à l'échelle des bassins versants (Aude, Berre et Corbières-Maritime) ; il permet d'identifier et de prioriser les enjeux sur les zones humide selon le degré de pressions qui pèsent sur leurs fonctions hydraulique/hydrologique, biogéochimique et biologique.

Une campagne de communication sur ce plan de gestion est prévue au cours de l'année 2024.

Plan de financement : 50% Agence de l'Eau, 20% Région, 10% Département



Opérations terminées en 2023 :

Etudes sur l'impact des éclusées. Montant 2023 : 20 520 €

4.6. AMELIORER LA GESTION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DE L'EAU – BP 2024 : 132 544 €

(rappel BP 2023 : 175 000 € - CA prévisionnel 2023 : 111 318 €)

ETUDE DE RESTRUCTURATION DE LA GOUVERNANCE DES SAGE A L'ECHELLE DES BASSINS VERSANTS AUDE, BERRE ET CORBIERES MARITIMES

Cadre financier : CBV

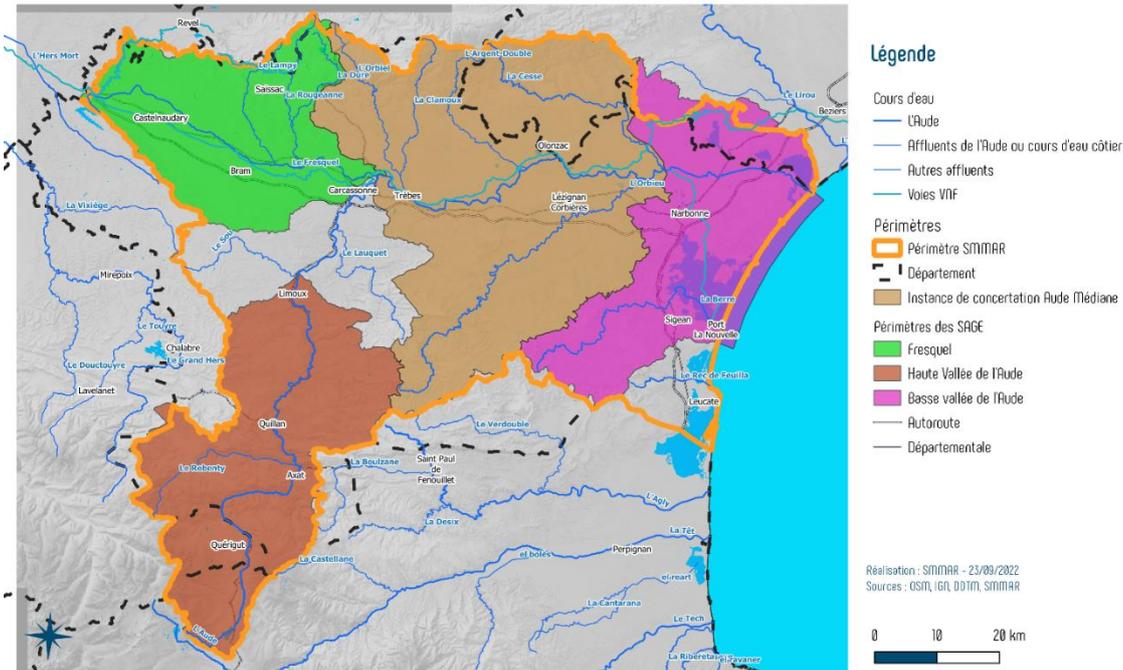
DDS antérieur : CBV21-SMMAR-55 d'un montant de 50 000 € soldé et CBV21-SMMAR-124 d'un montant de 104 572 € soldé

Nouveau DDS à déposer en 2024 d'un montant de 50 000 €

BP 2024 : 20 000 €

Continuité et communication sur le SAGE Aude

Plan de financement : 50% Agence de l'Eau, 30% Département



EVALUATION DU POTENTIEL D'AUGMENTATION DE LA RESSOURCE EN EAU AU NIVEAU DES OUVRAGES EDF

Cadre financier : CBV

DDS n°CBV2-SMMAR-48 d'un montant de 60 000 €

BP 2024 : 30 000 €

Etude menée en collaboration avec EDF pour évaluer le potentiel d'augmentation de la ressource en eau au niveau des ouvrages EDF sur le Bassin versant. Estimation totale de l'opération 60 000 €



Plan de financement : 50% Agence de l'Eau, 10% Région, 20% Département

ETUDE DE CONNAISSANCE DES DEBITS D'ETIAGE DE L'ORBIEU ET DE SES AFFLUENTS

Cadre financier : CBV

DDS n° CBV21-OJL-22 d'un montant total de 80 000 € - Montant déjà consommé : 34 026 €

BP 2024 : 42 544 €



A l'échelle du bassin versant de l'Aude, une étude des volumes prélevables qui a permis de caractériser un déficit global de l'ordre de 37 Mm³ nets à l'étiage. Pour le bassin versant de l'Orbieu, le déficit s'établit à près de 1 Mm³. Dans ce contexte hydrologique déficitaire, de nombreux projets de retenue ont été recensés à l'échelle du bassin versant. Compte tenu du déficit de données sur ce sujet, tant pour l'Orbieu amont que pour ses affluents, une étude de connaissance s'avère nécessaire

Tranche ferme : Identifier les capacités productives des sous-bassins versants de l'Orbieu et de ses affluents dans l'optique de favoriser la mise en place de stockages hivernaux, utilisables en période d'étiage en substitution des prélèvements dans le milieu. Cette action doit contribuer au respect du débit d'objectif de l'Orbieu à Villedaigne, en fermeture de bassin.

Plan de financement : 50% Agence de l'Eau, 20% Région, 10% Département

EVALUATION DE LA GESTION QUANTITATIVE EN VU D'UN PTGE

Cadre financier : Hors Cadre - Opération nouvelle

DDS n°HC-SMMAR-99 d'un montant total de 600 000€

BP 2024 : 40 000 €

L'objectif est un projet de territoire pour la gestion de l'eau est une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique.

Le PTGE doit être construit et décliné en cohérence avec le PGRE actuel et doit s'attacher à prendre en compte la solidarité amont/aval qui prévaut depuis l'origine de la démarche.

Le PTGE doit aboutir à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs ...) permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles tout en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

Plan de financement : 50% Agence de l'Eau, 20% Région, 10% Département



4.7. APPLIQUER LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE FLEUVE AUDE – BP 2024 : 21 360 €

(rappel BP 2023 : 153 000 € - CA prévisionnel 2023 : 150 364 €)

DEFINITION D'UN PLAN DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DU FLEUVE AUDE

Cadre financier : CBV

DDS n° CBV21-SMMAR-49/50 d'un montant total de 160 000 €

Plan de financement : 50% Agence de l'Eau, 20% Région, 10% Département

Montant déjà consommé : 63 318 €

BP 2024 : 21 360 €

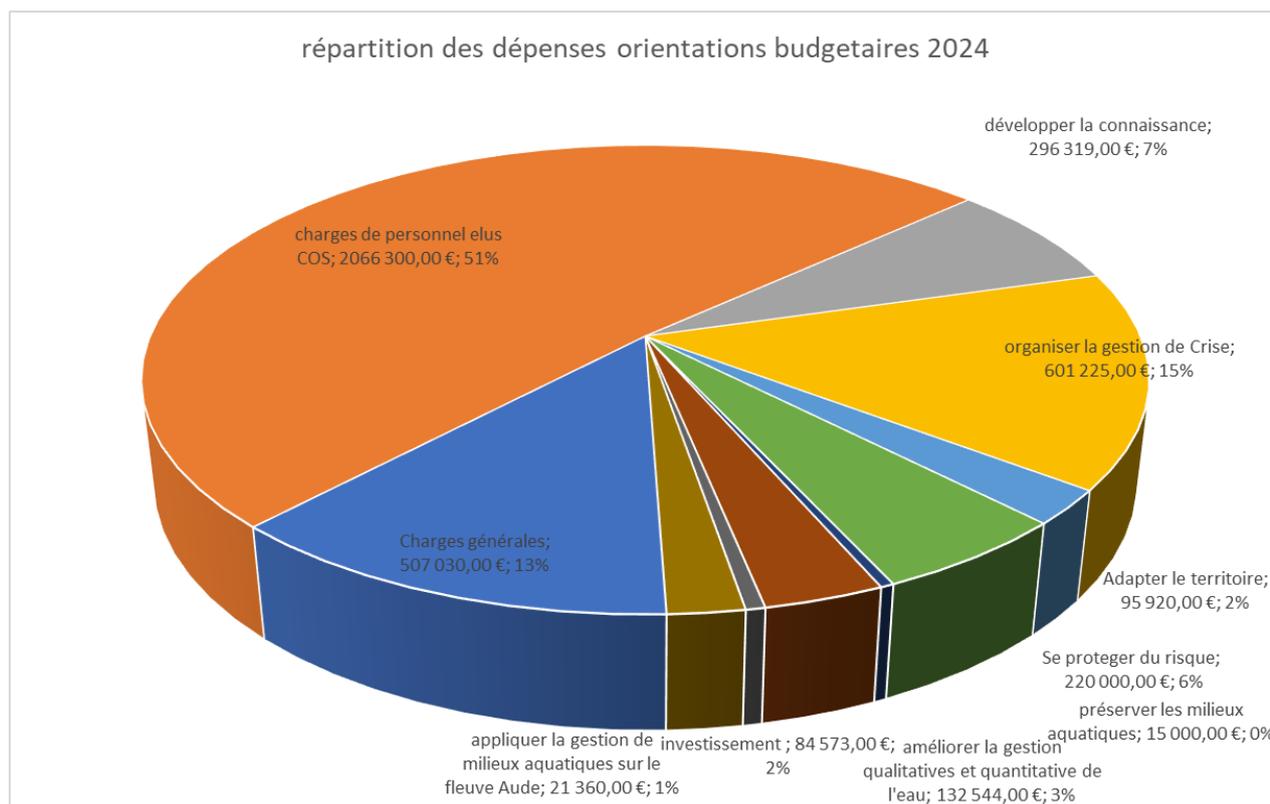
L'Etat, propriétaire du fleuve AUDE dans sa partie domaniale (de Quillan à la mer), assure la responsabilité du maintien du libre écoulement de ce cours d'eau. Si les démarches de transfert de gestion ou de propriété, de l'Etat au SMMAR EPTB AUDE ont avorté faute d'accords politiques et financiers, il n'en demeure pas moins nécessaire que chacun poursuive ses responsabilités respectives. A ce titre, ce plan de gestion du fleuve AUDE doit amener à mieux connaître les enjeux de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention contre les Inondations (GEMAPI) associés à ce cours d'eau.



Opérations terminées en 2023 :

Etudes Dignes et Merlons. Montant total de l'opération en 2023 : 88 234 €

RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVISIONNELLES 2023 PAR ACTIONS :



Au-delà du présent plan d'actions,

Le SMMAR apporte Assistance technique, administrative, juridique et financière des structures adhérentes par le réseau de techniciens et la direction du SMMAR.

ASSISTANCE TECHNIQUE :

- Des syndicats adhérents dans la mise en œuvre du CBV et du PAPI (montage des dossiers de demande de programmation et de subvention)
- Des syndicats adhérents dans le suivi de toutes les opérations d'études et de travaux en cours
- Du Département dans l'animation du schéma directeur de valorisation de l'eau brute agricole et d'adaptation au changement climatique.
- Une assistance des communes pour l'élaboration et l'actualisation des PCS
- Une assistance des communes pour la pose des repères de crues

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE :

- Conseil auprès des adhérents dans la mise en œuvre des programmes d'actions
- Interface avec les services de l'ETAT, de la Région, les prestataires, les élus, les agents des syndicats adhérents et le Département
- Une assistance des Syndicats de Rivières

ASSISTANCE FINANCIERE :

- Centralisation des dossiers de demandes de subventions
- Pilotage du CD GEMAPI
- Coordination avec les financeurs et les maîtres d'ouvrage

5. LES RECETTES

5.1. LES CONTRIBUTIONS

Pour rappel, les contributions des syndicats adhérents sont réparties selon la clé de répartition suivante :

- 70% sur le potentiel fiscal des EPCI- FP (base intercommunale) adhérents à chaque syndicat de bassin.
- 15% sur la surface des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents, à chaque syndicat de bassin.
- 15% sur le nombre d'habitants des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents à chaque syndicat de bassin. Population DGF

En 2024, la contribution financière globale (participation statutaires et participation spécifique) des syndicats adhérents est de 1 115 000 € soit une cotisation identique à 2023.

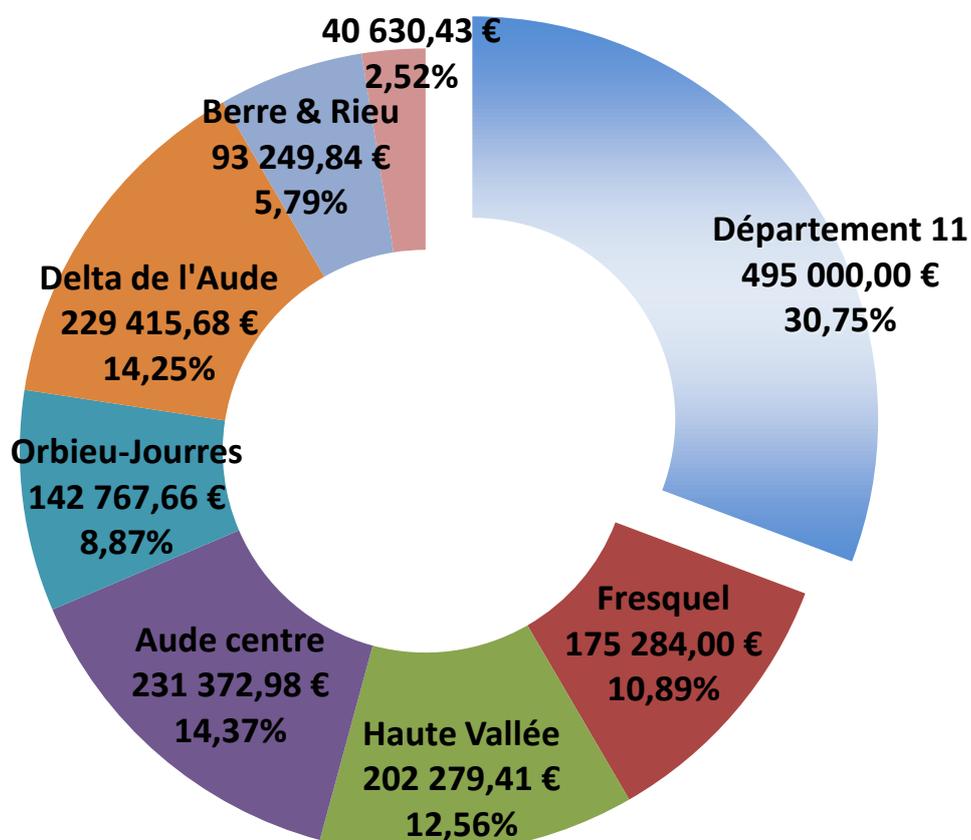
La contribution statutaire du Département de l'Aude est de 495 000 €. A noter que le Département contribue à une aide à l'investissement et diverses subventions sur les actions PAPI, hors PAPI et CBV portées par le SMMAR.

Clé de répartition des charges 2024														
du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières														
Maj fichier du 10/01/2024						Appel de cotisation		2024						
Représentation statutaire des membres			Département 11 :			50%			Syndicats :			50%		
Représentation spécifique des membres			Département 11 :			0%			Syndicats :			100%		
N°	Syndicat	Critère 1		Critère 2		Critère 3		Cotisation statutaire		participation spécifique		Contribution totale		
		Population (DGF n-1) Base communale 15,00%		Superficie (km²) Base communale 15,00%		Potentiel fiscal Base EPCI 70,00%		990 000,00 €		620 000,00 €		1 610 000,00 €		
		%	nb Hbts	%	ha	%	€					Arrondie		
0	Département 11	/	/	/	/	/	/	50%	495 000,00 €	0%	0,00 €	495 000,00 €	30,745%	
1	Fresquel	19,468%	90 798	15,715%	92 492,55	14,919%	20 626 232	7,860%	77 816,662 €	15,721%	97 467,335 €	175 284,00 €	10,887%	
2	Haute Vallée	15,925%	74 275	30,361%	178 690,22	15,998%	22 118 725	9,071%	89 801,173 €	18,142%	112 478,237 €	202 279,41 €	12,564%	
3	Aude centre	16,598%	77 415	20,265%	119 269,14	21,745%	30 064 082	10,375%	102 717,149 €	20,751%	128 655,823 €	231 372,98 €	14,371%	
4	Orbieu-Jourres	9,642%	44 968	15,396%	90 611,69	12,927%	17 872 199	6,402%	63 381,161 €	12,804%	79 386,504 €	142 767,66 €	8,868%	
5	Delta de l'Aude	28,160%	131 337	9,566%	56 302,45	21,309%	29 461 707	10,288%	101 848,219 €	20,575%	127 567,466 €	229 415,68 €	14,249%	
6	Berre & Rieu	5,124%	23 900	6,540%	38 493,40	9,448%	13 062 395	4,182%	41 397,910 €	8,363%	51 851,928 €	93 249,84 €	5,792%	
7	Corbières maritimes	5,082%	23 704	2,157%	12 694,00	3,654%	5 052 555	1,822%	18 037,726 €	3,644%	22 592,708 €	40 630,43 €	2,524%	
8	membres	100,00%	466 398	100,00%	588 553	100,00%	138 257 895	100,00%	990 000,00 €	100,00%	620 000,00 €	1 610 000,00 €	100,00%	

Contribution financière totale des membres du

SMMAR

Comités
maritimes



La « cotisation » au SMMAR des syndicats :

La **contribution statutaire**, appelée « cotisation », des membres du SMMAR est obligatoire.

Cette contribution est constituée de deux parts égales : la contribution du département (gelée depuis 2018) et celle des syndicats adhérents.

Le montant de la contribution des syndicats est réparti entre ces derniers sur la base des critères suivants :

- 70% sur le potentiel fiscal des EPCI- FP (base intercommunale) adhérents à chaque syndicat de bassin.
- 15% sur la surface des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents, à chaque syndicat de bassin.
- 15% sur le nombre d'habitants des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents à chaque syndicat de bassin.

La référence de ces calculs est basée sur les fiches DGF N-1

Cette **clé de répartition**, unique, s'applique depuis 2002, date de création du SMMAR, sur l'ensemble du bassin versant entre le SMMAR et ses syndicats adhérents et entre les syndicats et leurs propres adhérents afin de **garantir la solidarité amont-aval et urbain-rural**.

Une participation spécifique ou exceptionnelle pourra être sollicitée auprès des syndicats mixtes adhérents, calculée sur les mêmes règles que la contribution statutaire, pour :

- o la réalisation des missions qui leurs sont dévolues par le biais des personnels du SMMAR nécessaire,
- o la réalisation d'actions qui concourent à l'exercice de leurs compétences, actions mutualisées à l'échelle du bassin versant et réalisées par le SMMAR EPTB de l'Aude,

Cette participation spécifique ou exceptionnelle pourra être sollicitée annuellement par le SMMAR, dans la limite d'un plafond de 25 % du budget de fonctionnement de l'année N-1 du SMMAR.

La réalisation des missions qui leurs sont dévolues par le biais des personnels du SMMAR nécessaire,

Il s'agit d'un **appui technique** comme défini dans l'article L. 213-12 du code de l'environnement qui définit le rôle et les missions de l'EPTB.

Ce n'est pas une « Mise à disposition ».

Selon l'article [Article L512-7](#) du code Général de la Fonction publique :

La mise à disposition ne peut avoir lieu que dans les **conditions** suivantes :

- 1° Elle doit recueillir **l'accord du fonctionnaire** ;
- 2° Elle doit être prévue par **une convention** conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil.

La mise à disposition **donne lieu à remboursement.**

La réalisation d'actions qui concourent à l'exercice de leurs compétences, actions mutualisées à l'échelle du bassin versant et réalisées par le SMMAR EPTB de l'Aude,

Animation du PGRE suivi d'études pour l'augmentation du potentiel hydraulique...

Animation du dispositif Aud'Alabri

Animation et suivi des actions d'écoulement diffus (étude Limoux)

Animation des SAGE existants et étude SAGE Aude

Intégration de la GEMAPI dans la planification et réalisation d'études l'Aléa sur des communes

Création, suivi et évolution du logiciel de suivi des DDS STYX

Suivi SIG de l'ensemble des actions

Gestion du Risques (stations de mesures, astreintes, mémoire du risques...)

Création d'un SDAL sur la vallée du Lauquet

Sensibilisation et communication

Création d'un observatoire à l'échelle du BV

Rédaction et mise en œuvre et suivi des PAPI

Coordination, mise en œuvre et suivi des Zones humides

Rédaction, mise en œuvre et suivi des CBV

Suivi d'actions GEMAPI sur le territoire (PCS, PICS, étude aléa des communes...)

Suivi et animations des CDGEMAPI – relations avec les partenaires financiers

Organisation de réunions d'échanges techniques avec les agents administratifs des syndicats adhérents

Appuis administratifs juridiques et financiers aux syndicats

...

5.2. LES SUBVENTIONS

- Les études et actions PAPI, hors PAPI et CBV sont financées en moyenne à 80% (Feder, Etat, Région, Département de l'Aude et de l'Hérault, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse) ;

Budget prévisionnel 2024 : 1 112 409 € en fonctionnement et 111 269 € en investissement

- L'animation assurée par les agents du SMMAR ainsi que les postes de techniciens et coordonnateurs bénéficient de financements variables entre 0% et 80% (Feder, Etat, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Région), soit : 992 219 €

- Le Département de l'Aude attribue une subvention sur l'investissement.

Montant 2024 : 75 000 €

5.3. AUTRES RECETTES

- Le FCTVA (N-2) en section d'investissement

BP 2024 : 23 095 €

- Loyers et charges du bâtiment de Thézan des Corbières comme défini dans la convention qui lie le SMMAR et les 2 syndicats

VI. RECAPITULATIF ET ANNEXES

PREVISION BUDGET 2024				
	DEPENSES		RECETTES	
	Fonct	Invt	Fonct	Invt
Etudes 2024	1 055 143,00 €	334 974 €	1 112 909,00 €	111 269,00 €
Charges fixes	418 330,00 €			
<i>sous-total chap.011</i>	1 473 473,00 €	334 974 €	1 112 909,00 €	111 269,00 €
Chap.012 - Personnels	2 000 000,00 €		992 219,00 €	0,00 €
Chap.65 - COS	40 000,00 €			
Chap.65 - Elus	26 300,00 €			
Chap.65 - charges générales	76 700,00 €			
<i>global arrondi</i>	2 143 000,00 €	0,00 €	992 219,00 €	0,00 €
Chap.66- Charges financiers	10 000,00 €			
c/67 - Titres annulés Ex. précédent	2 000,00 €			
Autres charges invt.		84 573,00 €		
emprunt/Rbst		0,00 €		
Participation statutaire CD11			495 000,00 €	75 000,00 €
Participation statutaire EPAGE			495 000,00 €	
Contribution forfaitaire EPAGE			620 000,00 €	
FCTVA				23 095,00 €
024- Cession véhicule	0,00 €			0,00 €
Autres prdts d'activités (dividende BRL)				
c/70878 - Rbst loyers THEZAN <i>régul avec logiciel</i>			4 642,00 €	
sous-Total OPERATIONS REELLES	3 628 473,00 €	419 547 €	3 719 770,00 €	209 364,00 €
Déficit / Excédent N-1 INVT à mettre au R001				
<i>Virement du Fonct à l'Invt</i>				0,00 €
<i>Virement au c/1068 (RI)</i>				
<i>Excédent reporté au R002 (RF) R001 (RI)</i>			193 343,00 €	101 072,00 €
TOTAL	3 628 473,00 €	419 547,00 €	3 913 113,00 €	310 436,00 €
Opérations d'ordres - Amortissement	177 903,00 €			177 903,00 €
Subv. d'invnt transférées		68 792,00 €	68 792,00 €	
sous-Total OPERATIONS D'ORDRES	177 903,00 €	68 792,00 €	68 792,00 €	177 903,00 €
TOTAL	3 806 376,00 €	488 339,00 €	3 981 905,00 €	488 339,00 €
<i>sur équilibre Fonct de ...</i>			175 529,00 €	0,00 €
total DEPENSES / RECETTES	4 294 715,00		4 470 244,00	
			175 529,00	

ANNEXES

1. Liste des délégués du SMMAR

2. Les cadres financiers :

- Plan pluriannuel des actions PAPI 3
- Contrat de bassin versant Aude – tableau financier

3. Etat de la Dette

4. Tableau des effectifs

5. Rappel de la Stratégie Financière KPMG 2021

ANNEXE 1

LISTE DES DELEGUES

DEPARTEMENT DE L'AUDE			
M.	GINIES	Alain	délégué titulaire
M.	DEDIES	Daniel	délégué titulaire
Mme	MATEILLE	Séverine	déléguée titulaire
Mme	VERGNES	Magali	déléguée titulaire
Mme	CHALAVOUX	Joëlle	déléguée suppléante
M.	BARO	Hervé	délégué suppléant
Mme	LARRUY	Marie Ange	déléguée suppléante
M.	RAPPENEAU	Philippe	délégué suppléant
SMAH HAUTE VALLEE DE L'AUDE			
M.	BARDIES	Pierre	délégué titulaire
M.	ARAGOU	Christian	délégué titulaire
M.	DURAND	Pierre	délégué titulaire
M.	GUICHOU	Jean-Régis	délégué titulaire
M.	FERNANDEZ	David	délégué suppléant
M.	GALY	Jacques	délégué suppléant

M.	COSTES	Alain	délégué suppléant
M.	ARIBAUD	Jean-Louis	délégué suppléant
SIAH FRESQUEL			
M.	DEMANGEOT	François	déléguée titulaire
M.	AZAIS DE VERGERON	Gilles	délégué titulaire
M.	VERGE	Jean-Luc	délégué titulaire
Mme	VIEU	Brigitte	déléguée titulaire
M.	FAU	Philippe	délégué suppléant
M.	LEGUEVAQUES	Bernard	délégué suppléant
M.	ROUQUET	Alain	délégué suppléant
M.	DIMON	Jacques	délégué suppléant
Syndicat Mixte AUDE CENTRE			
M.	MENASSI	Eric	délégué titulaire
M.	MAGRO	Christian	délégué titulaire
M.			délégué titulaire
M.	BARTHES	Jean-Pierre	délégué titulaire
M.	MARTY	Alain	délégué suppléant
Mme	SIRE	Bernadette	déléguée suppléante
M.	BRIANC	Julien	délégué suppléant

Mme	VAUJANY	Aline	déléguée suppléante
Synd. BV ORBIEU-JOURRES			
M.	HERNANDEZ	André	délégué titulaire
Mme	RIVIERE	Marilyse	déléguée titulaire
M.	SCHENATO	Henry	délégué titulaire
M.	COSTE	Alain	déléguée titulaire
M.	QUINCEY	Roland	délégué suppléant
Mme	CABROL	Eliette	déléguée suppléante
M.	ELIS	David	délégué suppléant
M.	CACHIA	Philippe	délégué suppléant
SMDA			
M.	BELART	Xavier	délégué titulaire
M.	RIO	Jean-Louis	délégué titulaire
M.	CARALP	Alain	délégué titulaire
M.	POLARD	Pierre	délégué titulaire
M.	LACOMBE	Gérard	délégué suppléant
M.	CLERGUE	Guy	délégué suppléant
Mme	LENOIR	Alexia	déléguée suppléante
M.	PICART	Patrice	délégué suppléant

SIAH BERRE ET RIEU			
M.	JAMMES	Michel	délégué titulaire
M.	IZARD	Alain	délégué titulaire
M.	CASATO	Didier	délégué titulaire
M.	TEXIER	Bruno	délégué titulaire
M.	DIAZ	Michel	délégué suppléant
Mme	MAITRE	Catherine	déléguée suppléante
M.	LABORDE	Alain	délégué suppléant
M.	MONTLAUR	Jean-Claude	délégué suppléant
SIAH CORBIERES MARITIMES			
M.	FAURAN	Jean-Paul	déléguée titulaire
M.	DEVIC	Bernard	délégué titulaire
Mme	BOYER-CORCUFF	Marie-Laure	déléguée titulaire
M.	LUCIEN	Gérard	déléguée titulaire
Mme.	AYROLLES	Roselyne	délégué suppléant
M.	ARMENGAU	Alexis	délégué suppléant
M.	PRADALIER	Armand	délégué suppléant
M.	PUJOL	Michel	délégué suppléant

ANNEXE 2

LES CADRES FINANCIERS

➤ PLAN PLURIANNUEL DES ACTIONS PAPI 3 (2023/2028)

TOTAL AXE 00 - Animation PAPI				260 000	260 000	260 000	260 000	260 000	260 000	1 560 000
TOTAL AXE 01 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque				1 050 000	100 000	575 000	740 000	380 000	100 000	2 945 000
TOTAL AXE 02 - Amélioration de la surveillance et de la prévision des crues et des inondations				220 000	200 000	330 000	200 000	0	0	950 000
TOTAL AXE 03 - Alerte et gestion de crise				850 000	0	0	650 000	50 000	0	1 550 000
TOTAL AXE 04 - Prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement et l'urbanisme				520 000	1 465 000	500 000	300 000	320 000	70 000	3 175 000
TOTAL AXE 05 - Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens				850 000	1 235 000	1 290 000	1 235 000	850 000	1 180 000	6 640 000
TOTAL AXE 06 - Gestion des écoulements				2 238 000	9 842 000	8 010 000	25 065 000	440 000	310 000	45 905 000
TOTAL AXE 07 - Gestion des ouvrages de protection hydrauliques				2 295 000	2 000 000	1 575 000	480 000	5 925 000	270 000	12 545 000
TOTAL GENERAL				8 283 000	15 102 000	12 540 000	28 930 000	8 225 000	2 190 000	75 270 000

AXE	Réf. Fiche-action	Etude / Travaux / Autre	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Continuité PAPI2 / Nouvelle opération	HT / TTC	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
0	FA-0.1	Autre	Animation du PAPI 3 - Co-financement Etat	SMMAR EPTB Aude	Continuité PAPI2	TTC	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	780 000
0	FA-0.1	Autre	Animation du PAPI 3 - Co-financement Europe	SMMAR EPTB Aude	Continuité PAPI2	TTC	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	780 000
1	FA-1.1	Etude	Etudes de diagnostics et évaluation environnementale relatives à la connaissance des aléas, des enjeux, des dispositifs existants de gestion des risques, des retours d'expérience, et stratégie foncière, en vue de l'actualisation de la gouvernance du PAPI et de la SLGRI	SMMAR EPTB Aude	Continuité PAPI2	TTC	300 000	0	0	400 000	0	100 000	800 000
1	FA-1.2	Etude	Etude de connaissance des aléas : secteur Karstique de la montagne noire	SMMAR EPTB Aude	Continuité PAPI2	TTC	0	0	275 000	0	0	0	275 000
1	FA-1.3	Autre	Repères de crues et lasses de mer	SMMAR EPTB Aude	Continuité PAPI2	HT	0	100 000	0	0	80 000	0	180 000
1	FA-1.4	Autre	Mémoire du risque et sensibilisation / Information sur la résilience / Formation des élus concernant les risques naturels	SMMAR EPTB Aude	Continuité PAPI2	TTC	250 000	0	300 000	0	300 000	0	850 000
1	FA-1.5	Autre	Action d'information transversale accompagnant le programme d'actions : création d'un Observatoire du risque accessible au grand public	SMMAR EPTB Aude	Nouvelle opération	HT	300 000	0	0	200 000	0	0	500 000
1	FA-1.6-a	Autre	Actions d'information ciblées accompagnant le programme d'actions : Bassin versant Haute Vallée de l'Aude	SMMAR EPTB Aude	Nouvelle opération	TTC	20 000	0	0	10 000	0	0	30 000

1	FA-1.6-b	Autre	Actions d'information ciblées accompagnant le programme d'actions : Bassin versant Fresquel	SMMAR EPTB Aude	Nouvelle opération	TTC	20 000	0	0	10 000	0	0	30 000
1	FA-1.6-c	Autre	Actions d'information ciblées accompagnant le programme d'actions : Bassin versant Aude Centre	SMMAR EPTB Aude	Nouvelle opération	TTC	20 000	0	0	20 000	0	0	40 000
1	FA-1.6-d	Autre	Actions d'information ciblées accompagnant le programme d'actions : Bassin versant Orbieu-Jourres	SMMAR EPTB Aude	Nouvelle opération	TTC	20 000	0	0	10 000	0	0	30 000
1	FA-1.6-e	Autre	Actions d'information ciblées accompagnant le programme d'actions : Bassin versant Berre et Rieu	SMMAR EPTB Aude	Nouvelle opération	TTC	40 000	0	0	20 000	0	0	60 000
1	FA-1.6-f	Autre	Actions d'information ciblées accompagnant le programme d'actions : Bassin versant du Delta de l'Aude	SMMAR EPTB Aude	Nouvelle opération	TTC	80 000	0	0	70 000	0	0	150 000
2	FA-2.1	Autre	Investissement complémentaire d'équipements de surveillance et de prévision des crues	SMMAR EPTB Aude	Continuité PAPI2	HT	0	200 000	0	200 000	0	0	400 000
2	FA-2.2	Etude	Tests de modélisations pluies/débits dans la perspective d'une homologation future SDAL "Système D'Avertissement Local"	SMMAR EPTB Aude	Nouvelle opération	TTC	220 000	0	330 000	0	0	0	550 000
3	FA-3.1	Autre	Aide à la gestion de crise par le renforcement d'un suivi pluviométrique	SMMAR EPTB Aude	Continuité PAPI2	TTC	200 000	0	0	200 000	0	0	400 000
3	FA-3.2	Autre	Evolution des outils de gestion de crise en temps réel / Inter-opérationnalité des outils existants	SMMAR EPTB Aude	Continuité PAPI2	HT	200 000	0	0	0	50 000	0	250 000
3	FA-3.3	Etude	Plans Communaux (PCS) ; Plans Inter-Communaux de Sauvegarde (PICS) ; DICRIM	SMMAR EPTB Aude	Continuité PAPI2	TTC	450 000	0	0	450 000	0	0	900 000

4	FA-4.1	Etude	Elaboration des PPRi	Etat	Continuité PAPI2	TTC	300 000	100 000	180 000	300 000	50 000	70 000	1 000 000
4	FA-4.2	Etude	Réflexion stratégique et définition d'une doctrine sur le ruissellement diffus en lien avec la GEPU	SMMAR EPTB Aude	Nouvelle opération	TTC	110 000	0	0	0	0	0	110 000
4	FA-4.3-a	Etude	Etudes de ruissellements diffus sur communes identifiées par méthode Exzeco sur le BV Haute Vallée : Quirbajou ; communes du Capcir ; Arques ; Couiza ; Limoux	Syndicat haute vallée de l'Aude	Nouvelle opération	HT	0	300 000	0	0	200 000	0	500 000
4	FA-4.3-b	Etude	Etudes de ruissellements diffus sur communes identifiées par méthode Exzeco sur le BV Fresquel : Montréal ; Brousse et Villaret ; Montferrand ; Mas Ste Puel	Syndicat du Fresquel	Nouvelle opération	HT	0	220 000	0	0	0	0	220 000
4	FA-4.3-c	Etude	Etudes de ruissellements diffus sur communes identifiées par méthode Exzeco sur le BV Aude Centre : Carcassonne - Secteur St Georges/La Conte/Bourriac	Syndicat Mixte Aude Centre	Nouvelle opération	HT	0	200 000	0	0	70 000	0	270 000
4	FA-4.3-d	Etude	Etudes de ruissellements diffus sur communes identifiées par méthode Exzeco sur le BV Orbieu-Jourres : Lagrasse ; Tournissan ; Bizanet ; St André	Syndicat Orbieu-Jourres-Lirou	Nouvelle opération	HT	0	165 000	0	0	0	0	165 000
4	FA-4.3-e	Etude	Etudes de ruissellements diffus sur communes identifiées par méthode Exzeco sur le BV Berre et Rieu : Peyriac de Mer ; Sigean ; Roquefort des Corbières ; St Jean de Barrou et limitrophes	Syndicat Berre et Rieu	Nouvelle opération	HT	110 000	250 000	0	0	0	0	360 000
4	FA-4.3-f	Etude	Etudes de ruissellements diffus sur communes identifiées par méthode Exzeco sur le BV du Delta de l'Aude : Montredon des Corbières ; Combe Fourcade à Vinassan ; Ruisseau du Bouquet à Fleury d'Aude ; Lespignan ; Capestang ; Argeliers	Syndicat du Delta de l'Aude	Nouvelle opération	HT	0	65 000	320 000	0	0	0	385 000
4	FA-4.4	Etude	Poursuite des études de prévention contre les ruissellements diffus suite à études préalables : Carcassonne (Arnouze)	Syndicat du Fresquel	Continuité PAPI2	HT	0	165 000	0	0	0	0	165 000
5	FA-5.1	Etude	Diagnostics de vulnérabilité et appui au montage des dossiers de demandes de subventions auprès des collectivités, des privés, des entreprises	SMMAR EPTB Aude	Continuité PAPI2	TTC	0	385 000	0	385 000	0	330 000	1 100 000
5	FA-5.2	Etude	Etude de réduction de vulnérabilité sur un territoire pilote pour des réseaux plus résilients (VRD ; télécoms, enjeux communaux non assurables type STEP, réseaux AEP...)	SMMAR EPTB Aude	Nouvelle opération	TTC	0	0	440 000	0	0	0	440 000

5	FA-5.3-a	Travaux	Travaux de réduction de vulnérabilité sur bâtiments à usages publics	Collectivités	Continuité PAPI2	HT	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 200 000
5	FA-5.3-b	Travaux	Travaux de réduction de vulnérabilité sur biens à usage d'habitations ou mixtes	Privés	Continuité PAPI2	TTC	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	2 700 000
5	FA-5.3-c	Travaux	Travaux de réduction de vulnérabilité sur biens utilisés dans le cadre d'activités professionnelles (entreprises de moins de 20 salariés)	Entreprises	Continuité PAPI2	HT	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 200 000
6	FA-6.1-a	Etude	Etudes complémentaires d'aménagements hydrauliques - Montredon/Narbonne ; Rec de Veyret	Syndicat du Delta de l'Aude	Continuité PAPI2	HT	880 000	0	0	0	0	0	880 000
6	FA-6.1-b	Travaux	Travaux d'aménagements hydrauliques - Montredon/Narbonne ; Rec de Veyret - Tranche 01 : Aménagements hydrauliques amont (bassins secs de rétention écrêteurs de crues)	Syndicat du Delta de l'Aude	Continuité PAPI2	HT	0	0	720 000	24 740 000	0	0	25 460 000
6	FA-6.2-a	Etude	Poursuite des études d'aménagements hydrauliques - La Redorte ; Rivassel	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	HT	0	60 000	0	0	60 000	0	120 000
6	FA-6.2-b	Etude	Poursuite des études d'aménagements hydrauliques - Lézignan-Corbières ; Recs fumade et Bénéja	Syndicat Orbieu-Jourres-Lirou	Continuité PAPI2	HT	0	220 000	0	0	0	220 000	440 000
6	FA-6.3-a	Etude	Etude d'aménagement hydraulique - Bram ; Preuille et Rébenty	Syndicat du Fresquel	Nouvelle opération	HT	0	0	75 000	0	0	0	75 000
6	FA-6.3-b	Etude	Etude d'aménagement hydraulique - Villegly ; Ceize et Mailhols	Syndicat Mixte Aude Centre	Nouvelle opération	HT	0	0	90 000	0	0	55 000	145 000
6	FA-6.3-c	Etude	Etude d'aménagement hydraulique - Rieux en Val ; Le Sou	Syndicat Orbieu-Jourres-Lirou	Nouvelle opération	HT	0	0	0	90 000	0	0	90 000
6	FA-6.3-d	Etude	Etude d'aménagement hydraulique - Narbonne ; La Livière	Syndicat du Delta de l'Aude	Nouvelle opération	HT	35 000	0	0	0	0	0	35 000
6	FA-6.4-a	Etude	Etude de définition de suppression des points noirs hydrauliques - Amont de Lastours ; Orbiel et Grézillou	Syndicat Mixte Aude Centre	Nouvelle opération	HT	0	0	110 000	0	0	0	110 000
6	FA-6.4-b	Etude	Etude de définition de suppression des points noirs hydrauliques et d'aménagements hydrauliques - bas quartiers de Conques ; Orbiel	Syndicat Mixte Aude Centre	Nouvelle opération	HT	220 000	0	0	110 000	0	0	330 000
6	FA-6.4-c	Etude	Poursuite des études de suppression des points noirs hydrauliques - Villedubert/Villemoustaussou (St Pierre de Trapel) ; Trapel	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	HT	0	110 000	0	0	0	0	110 000

6	FA-6.5	Etude	Etude de ressuyage des plaines à enjeux : fonctionnement du réseau hydraulique de l'étang asséché de Marseille	Syndicat Mixte Aude Centre	Nouvelle opération	HT	0	300 000	0	0	140 000	0	440 000
6	FA-6.6-a	Etude	Etude de recherche d'optimisation des champs d'expansion de crues en traversée urbaine de Laure-Minervois	Syndicat Mixte Aude Centre	Nouvelle opération	HT	0	25 000	0	0	0	0	25 000
6	FA-6.6-b	Etude	Etude de recherche d'optimisation des champs d'expansion de crues sur le bassin versant de la Bretonne	Syndicat Mixte Aude Centre	Nouvelle opération	HT	0	85 000	0	0	0	0	85 000
6	FA-6.6-c	Etude	Etude de recherche d'optimisation des champs d'expansion de crues sur le bassin versant de l'Orbieu-Lazagal-Mayral	Syndicat Orbieu-Jourres-Lirou	Nouvelle opération	HT	0	0	220 000	100 000	0	0	320 000
6	FA-6.6-d	Etude	Etude de recherche d'optimisation des champs d'expansion de crues et aménagements hydrauliques sur le bassin versant de la Berre	Syndicat Berre et Rieu	Nouvelle opération	HT	220 000	0	0	0	0	0	220 000
6	FA-6.7	Travaux	Travaux d'aménagement hydraulique - Villalier (Lot. Cabagnol) ; Séraut (bassin sec de rétention écrêteur de crues)	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	HT	110 000	975 000	0	0	0	0	1 085 000
6	FA-6.8	Travaux	Travaux d'aménagement hydraulique - Luc sur Orbieu ; Tourrenc (bassin sec de rétention écrêteur de crues)	Syndicat Orbieu-Jourres-Lirou	Continuité PAPI2	HT	200 000	0	3 770 000	0	0	0	3 970 000
6	FA-6.9-a	Travaux	Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités - Rennes les Bains ; Sals	Syndicat haute Vallée de l'Aude	Continuité PAPI2	HT	178 000	0	0	0	0	0	178 000
6	FA-6.9-b	Travaux	Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités - Saint-Hilaire ; Lauquet	Syndicat haute Vallée de l'Aude	Continuité PAPI2	HT	100 000	762 000	0	0	0	0	862 000
6	FA-6.10	Travaux	Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités - Castelnaudary ; Tréboul	Syndicat du Fresquel	Continuité PAPI2	HT	110 000	0	2 620 000	0	0	0	2 730 000
6	FA-6.11	Travaux	Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités - Villegailhenc ; Trapel	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	HT	120 000	3 580 000	0	0	0	0	3 700 000
6	FA-6.12	Travaux	Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités - Trèbes ; Aude	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	HT	0	1 900 000	0	0	0	0	1 900 000
6	FA-6.13-a	Travaux	Travaux pilotes d'optimisation des champs d'expansion de crues en traversée urbaine de La Redorte ; Rivassel	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	HT	0	0	200 000	0	0	0	200 000

6	FA-6.13-b	Travaux	Travaux pilotes d'optimisation des champs d'expansion de crues - Villalier/Bouilhonnac ; Orbiel	Syndicat Mixte Aude Centre	continuité PAPI 2	HT	0	0	100 000	0	200 000	0	300 000
6	FA-6.14	Travaux	Travaux de mise en service du chenal de Coursan	Syndicat du Delta de l'Aude	Continuité PAPI2	HT	0	1 800 000	0	0	0	0	1 800 000
6	FA-6.15	Travaux	Travaux de gestion des écoulements au droit d'enjeux habités - Brousse et Villaret ; Dure	Syndicat du Fresquel	Nouvelle opération	HT	40 000	0	80 000	0	0	0	120 000
6	FA-6.16-a	Travaux	Entretien courant des aménagements hydrauliques existants : Cazilhac/Palaja	Syndicat haute vallée de l'Aude	Continuité PAPI2	TTC	10 000	10 000	10 000	10 000	25 000	20 000	85 000
6	FA-6.16-b	Travaux	Entretien courant des aménagements hydrauliques existants : Badens, Rustiques, Villeneuve-Minervois ; Laure-Minervois	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	TTC	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60 000
6	FA-6.16-c	Travaux	Entretien courant des aménagements hydrauliques existants : Fabrezan (Fontintruze)	Syndicat Orbieu-Jourres-Lirou	Continuité PAPI2	TTC	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	30 000
7	FA-7.1	Etude	Poursuite des études de maîtrise d'œuvre engagées au PAPI2 sur les remblais classés et non classés le long du fleuve Aude DPF	SMMAR EPTB Aude	Continuité PAPI2	HT	0	500 000	0	0	400 000	200 000	1 100 000
7	FA-7.2-a	Etude	Poursuite des études de réalisation d'un système d'endiguement - Carcassonne (La Prade) ; Aude	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	HT	200 000	0	185 000	0	0	0	385 000
7	FA-7.2-b	Travaux	Travaux de réalisation d'un système d'endiguement - Carcassonne (La Prade) ; Aude	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	HT	0	0	0	0	4 900 000	0	4 900 000
7	FA-7.3-a	Etude	Poursuite des études de réalisation d'un système d'endiguement - Saint-Marcel d'Aude ; Aude	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	HT	0	220 000	0	0	110 000	0	330 000
7	FA-7.3-b	Etude	Poursuite des études de réalisation d'un système d'endiguement - Canet/Villedaigne/Raissac ; ruisseaux des jourres et du lirou	Syndicat Orbieu-Jourres-Lirou	Continuité PAPI2	HT	0	0	330 000	0	0	0	330 000
7	FA-7.3-c	Etude	Poursuite des études de réalisation d'un système d'endiguement - Armissan ; Mayral	Syndicat du Delta de l'Aude	Avenant PAPI3	HT	275 000	0	0	165 000	0	0	440 000
7	FA-7.4	Etude	Poursuite des études sur remblais classés et non classés du Fresquel	Syndicat du Fresquel	Continuité PAPI2	HT	165 000	0	330 000	0	275 000	0	770 000

7	FA-7.5	Etude	Poursuite des études sur remblais classés et non classés de VNF - Narbonnais ; Canal de la Robine	Syndicat du Delta de l'Aude	Continuité PAPI2	HT	250 000	0	200 000	0	200 000	0	650 000
7	FA-7.6-a	Etude	Etudes de réalisation d'un système d'endiguement - remblai aval de Coursan ; rive droite de l'Aude et berges du canal de grand vignes	Syndicat du Delta de l'Aude	Nouvelle opération	HT	275 000	0	0	220 000	0	0	495 000
7	FA-7.6-b	Etude	Etude de confortement des déversements du Canal de la Robine non maîtrisés - aval de Narbonne ; Aude	Syndicat du Delta de l'Aude	Nouvelle opération	HT	0	165 000	0	0	0	0	165 000
7	FA-7.6-c	Etude	Etude de confortement du système d'endiguement "protection 1998" - Cuxac d'Aude ; Aude	Syndicat du Delta de l'Aude	Nouvelle opération	HT	165 000	0	0	0	0	0	165 000
7	FA-7.7-a	Etude	Poursuite des études de protection contre la submersion marine : Fleury d'Aude, Saint Pierre La Mer, Narbonne (La Nautique), Bages, Vendres, Gruissan	Syndicat du Delta de l'Aude	Continuité PAPI2	HT	0	550 000	0	0	0	0	550 000
7	FA-7.7-b	Etude	Poursuite des études de protection contre la submersion marine : Port La Nouvelle	Syndicat Berre et Rieu	Continuité PAPI2	HT	0	330 000	0	0	0	0	330 000
7	FA-7.8	Etude	Poursuite des études de réhausse du niveau de protection du système d'endiguement de L'Espinat - Sigean ; Berre	Syndicat Berre et Rieu	Continuité PAPI2	HT	330 000	0	0	55 000	0	0	385 000
7	FA-7.9	Travaux	Travaux de confortement du système d'endiguement existant - Olonzac ; Espène	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	HT	460 000	0	0	0	0	0	460 000
7	FA-7.10-a	Travaux	Travaux de stabilisation de berges au droit d'enjeux habités sur la Clamoux et Orbiel	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	HT	75 000	0	225 000	0	0	0	300 000
7	FA-7.10-b	Travaux	Travaux de stabilisation de berges au droit d'enjeux habités sur l'Argent-Double	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	HT	65 000	195 000	240 000	0	0	0	500 000
7	FA-7.11-a	Travaux	Entretien courant des systèmes d'endiguements existants : Sallèles d'Aude ; Olonzac	Syndicat Mixte Aude Centre	Continuité PAPI2	TTC	5 000	10 000	5 000	10 000	10 000	10 000	50 000
7	FA-7.11-b	Travaux	Entretien courant des systèmes d'endiguements existants : Sigean (l'Espinat)	Syndicat Berre et Rieu	Continuité PAPI2	TTC	5 000	5 000	10 000	5 000	5 000	10 000	40 000
7	FA-7.11-c	Travaux	Entretien courant des systèmes d'endiguements existants : Cuxac d'Aude ; digues et déversoirs des basses plaines de l'Aude	Syndicat du Delta de l'Aude	Continuité PAPI2	TTC	25 000	25 000	50 000	25 000	25 000	50 000	200 000

➤ TABLEAU FINANCIER DU CONTRAT DE BASSIN VERSANT AUDE

Détail des opérations SMMAR :

Nom de l'opération	maîtrise d'ouvrage	chgt clim (oui/non)	AXE	Nature du projet	Année DDS	Montant de l'opération	% AERMC	€ AERMC	% Région	€ Région	% CD 11	€ CD 11	% CD 34	€ CD34	% MO	€ MO	% TOTAL
Animation du Contrat de Bassin Versant 2021/2023	SMMAR	OUI	-	Animation	2021	1 100 000 €	50%	550 000 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	50%	550 000 €	100%
Animation du Contrat de Bassin Versant 2021/2023	SMMAR	OUI	-	Animation	2022	1 100 000 €	50%	550 000 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	50%	550 000 €	100%
Animation du Contrat de Bassin Versant 2021/2023	SMMAR	OUI	-	Animation	2023	1 100 000 €	50%	550 000 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	50%	550 000 €	100%
Elaboration du Contrat de Bassin Versant 2021/2023	SMMAR	OUI	-	Elaboration	2021	54 000 €	0%	- €	20%	10 800 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	20%
Elaboration du Contrat de Bassin Versant 2021/2023	SMMAR	OUI	-	Elaboration	2022	54 000 €	0%	- €	20%	10 800 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	20%
Elaboration du Contrat de Bassin Versant 2021/2023	SMMAR	OUI	-	Elaboration	2023	54 000 €	0%	- €	20%	10 800 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	20%
Définition d'une stratégie foncière à l'échelle du bassin versant de l'Aude et de la Berre	SMMAR	OUI	1	Animation	2021	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%
Définition d'un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides du bassin versant de l'Aude et de la Berre	SMMAR	OUI	4	Etude	2021	150 000 €	50%	75 000 €	20%	30 000 €	10%	15 000 €	0%	- €	20%	30 000 €	100%
Evaluation du potentiel d'augmentation de la ressource en eau au niveau des ouvrages EDF	SMMAR	OUI	2	Etude	2022	50 000 €	50%	25 000 €	20%	10 000 €	10%	5 000 €	0%	- €	20%	10 000 €	100%
Définition d'un Plan de Gestion du Domaine Public Fluvial du fleuve Aude	SMMAR	OUI	5	Etude	2021	70 000 €	50%	35 000 €	20%	14 000 €	10%	7 000 €	0%	- €	20%	14 000 €	100%
Définition d'un Plan de Gestion du Domaine Public Fluvial du fleuve Aude	SMMAR	OUI	5	Etude	2022	90 000 €	50%	45 000 €	20%	18 000 €	10%	9 000 €	0%	- €	20%	18 000 €	100%
Définition d'un Plan de Gestion du Domaine Public Fluvial du fleuve Aude	SMMAR	OUI	5	Etude	2023	90 000 €	50%	45 000 €	20%	18 000 €	10%	9 000 €	0%	- €	20%	18 000 €	100%
Communication et sensibilisation, du grand publics, des scolaires et des élus	SMMAR	OUI	-	Production	2021	120 000 €	70%	84 000 €	0%	- €	10%	12 000 €	0%	- €	20%	24 000 €	100%
Communication et sensibilisation, du grand publics, des scolaires et des élus	SMMAR	OUI	-	Production	2022	120 000 €	70%	84 000 €	0%	- €	10%	12 000 €	0%	- €	20%	24 000 €	100%
Communication et sensibilisation, du grand publics, des scolaires et des élus	SMMAR	OUI	-	Production	2023	120 000 €	70%	84 000 €	0%	- €	10%	12 000 €	0%	- €	20%	24 000 €	100%
Restructuration des SAGE à l'échelle des bassins versants de l'Aude et de la Berre	SMMAR	OUI	-	Etude	2021	50 000 €	50%	25 000 €	0%	- €	30%	15 000 €	0%	- €	20%	10 000 €	100%
Restructuration des SAGE à l'échelle des bassins versants de l'Aude et de la Berre	SMMAR	OUI	-	Etude	2023	500 000 €	50%	250 000 €	0%	- €	30%	150 000 €	0%	- €	20%	100 000 €	100%
Appui et suivi de l'évolution de la Gouvernance sur le bassin versant de l'Aude et de la Berre	SMMAR	NON	-	Animation	2021	10 000 €	0%	- €	0%	- €	30%	3 000 €	0%	- €	70%	7 000 €	100%
Appui et suivi de l'évolution de la Gouvernance sur le bassin versant de l'Aude et de la Berre	SMMAR	NON	-	Animation	2022	10 000 €	0%	- €	0%	- €	30%	3 000 €	0%	- €	70%	7 000 €	100%
Appui et suivi de l'évolution de la Gouvernance sur le bassin versant de l'Aude et de la Berre	SMMAR	NON	-	Animation	2023	10 000 €	0%	- €	0%	- €	30%	3 000 €	0%	- €	70%	7 000 €	100%
						4 852 000 €		2 402 000 €		122 400 €		255 000 €		- €		1 943 000 €	

ANNEXE 3

ETAT DE LA DETTE au 1^{er} janvier 2024

Il n'y a pas d'encours de dette au 01/01/2024.

ANNEXE 4

TABLEAU DES EFFECTIFS

Au 1^{er} janvier 2024

	Poste	Pourvu par un :	Nbre de poste avant modification	Effectif avant modification	Nbre de postes après modification	Effectif après modification	Remarques
Emploi fonctionnel	Directeur Général des services	DGS 20/40.000 Hab	1	1	1	1	
	DGS	Attaché Hors Classe	0	0	1	0	
Filière Administrative	DGS	Attaché Principal	1	0	0	0	
	Directrice administrative et financière	Attaché Principal	1	1	1	1	
	Gestionnaire financière	Rédacteur principal 1ère classe	1	1	1	1	
	Gestionnaire RH	Adj Adm Principal 1ère classe	1	1	1	1	
	Secrétaire	Ajdoit administratif principal 2ème classe	0	0	1	1	avancement de grade au 01.01.24
		Ajdoit administratif	1	1	0	0	
		Adj Administratif	1	1	1	1	
	Gestionnaire des marchés publics	Rédacteur principal 1ère classe	1	1	1	1	
	Assistante de Communication	Rédacteur Contractuel	1	1	1	1	
Total Filière Administrative			9	8	9	8	

Poste	Grade	nbre de poste avant modific -	Effectif avant modifica tion	nbre de poste après modifica -	Effectif après modifica tion	Remarques
Directrice Technique	Ingénieur Hors classe	1	1	1	1	
Directeur Technique Adjoint	Ingénieur	0	0	0,5	0,5	création du poste au 08.03.24
Animateur sensibilisation à l'eau	Ingénieur Principal	1	1	1	1	
Animateur Ressource en Eau	Ingénieur Principal Contractuel	1	1	1	1	
Etudes et Projets PAPI	Ingénieur Principal	1	1	1	1	
Chef de projet Fresquel	Ingénieur	0,5	0,5	0,5	0,5	
chef de projet HYA	Ingénieur	0,5	0,5	1	1	
Chef de projet Aude Centre	Ingénieur	1	1	1	1	
Chef de projet Orbieu Jourres	Ingénieur	1	1	1	1	
Animateur SAGE HYA/ Fresquel	Ingénieur Contractuel	1	1	1	1	
Animateur Coordonnateur SMDA	Ingénieur	0	0	1	0	
Animateur SAGE BYA Aude	Ingénieur	1	1	1	1	
Chargé de mission GEMAPI Planification Territoriale	Ingénieur	1	1	1	1	
Poste Chef de projet	Ingénieur	1	0	1	0	Postes vacants en attente promotion interne Technicien Principal 1ère classe
Responsable SIG	Ingénieur Contractuel	1	1	1	1	
Gestion du risque	Technicien Principal 1ère cl.	1	1	1	1	
Chargé de Missions Hydromorpholo	Technicien Principal 1ère cl.	1	1	1	1	
Chargé de mission GEMAPI Planification Territoriale	Technicien Principal 1ère cl.	1	1	1	1	
Technicien Rivières SMDA	Technicien Principal 1ère cl.	1	1	1	1	Départ en retraite au 31.08.24
Technicien Rivières SMAC Poste 1	Technicien contractuel	1	1	1	1	
Technicien Rivières SMAC Poste 2	Technicien Titulaire	1	1	1	1	
Technicien Rivières Berre et Rieu	Technicien Titulaire	1	1	1	1	
Technicien Rivières Orbieu jourres	Technicien Titulaire	1	1	1	0	Nomination de l'agent au poste de Chef de projet
Technicien Rivières haute Vallée	Technicien Contractuel	1	1	1	0	Nomination de l'agent au poste de chef de projet HYA
Technicien Rivières Fresquel	Technicien Titulaire	1	1	1	1	
Développeur applications métiers	Technicien Principal 2ème cl.	1	1	1	1	
Logistique	Technicien Principal 2ème cl.	1	1	1	1	
Apprenti	Apprenti	1	1	1	1	du 01/11/22 au 04/03/24
	Total Filière Techn	25	24	27	23	
	TOTAL EFFECTIF	34	32	36	31	